



Président : M. INSANALLY
(Guyana)

La séance est ouverte à 15 h 20.

Point 32 de l'ordre du jour

Retrait total des forces militaires des territoires des Etats baltes

- a) Rapport du Secrétaire général (A/48/501)
- b) Projet de résolution (A/48/L.17/Rev.2)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

L'Assemblée va entendre une déclaration du Premier Ministre de la République de Lettonie, S. E. M. Valdis Birkavs, au cours de laquelle il présentera le projet de résolution A/48/L.17/Rev.2.

M. Valdis Birkavs, Premier Ministre de la République de Lettonie, est escorté à la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de la République de Lettonie, S. E. M. Valdis Birkavs, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Birkavs (Lettonie) (*interprétation de l'anglais*) :

Le projet de résolution que j'ai l'honneur de présenter traite la question la plus importante et la plus urgente qui se pose aujourd'hui à la Lettonie et aux autres Etats baltes : la présence illégale continue de forces militaires de la Fédération de Russie sur les territoires de la Lettonie et de l'Estonie.

L'Assemblée générale examine la question du retrait total des forces militaires étrangères des territoires des Etats baltes au moment où la République de Lettonie fête le soixante-quinzième anniversaire de la déclaration de son indépendance. L'Etat de Lettonie a été proclamé en 1918 et, en 1920, il a été reconnu par la communauté mondiale. A l'occasion de la célébration d'un tel anniversaire, chaque nation doit se rappeler les dures batailles qu'elle a menées pour gagner son indépendance et la sauvegarder. Il apparaît dès lors plus évident qu'aucun effort ne doit être épargné pour conserver cette indépendance.

Malheureusement, après la période de croissance et de bien-être qui a précédé la seconde guerre mondiale, les Etats baltes et leurs peuples ont été durement éprouvés. Au début des années 40, à la suite d'un accord entre deux puissances totalitaires, les Etats baltes ont perdu leur indépendance et, pendant 50 ans, cette indépendance n'a plus été qu'un rêve. Les efforts de leurs peuples, la fin de la guerre froide, l'effondrement du communisme, ont donné aux trois Etats baltes la possibilité de rétablir leur indépendance. Nous avons immédiatement saisi cette occasion pour restaurer notre indépendance en 1991.

Comme beaucoup d'entre nous le savent ici, ce n'est qu'après la restauration de son indépendance qu'un pays connaît la période la plus difficile de son développement. Depuis le rétablissement de notre indépendance en 1991, beaucoup a été accompli. Il reste cependant encore beaucoup à faire. Nous devons renforcer notre indépendance et tout faire pour ne plus jamais la perdre. La présence de forces militaires étrangères sur notre territoire, sans notre consentement, complique encore davantage nos efforts.

Je pense que cette assemblée en particulier, qui compte tant de représentants d'Etats qui ont acquis tout récemment leur indépendance, comprend l'importance que revêt la

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178A, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

Lorsque le résultat d'un vote enregistré ou d'un vote par appel nominal est suivi d'un astérisque, voir l'annexe au procès-verbal.

Distr. GENERALE

A/48/PV.55

24 novembre 1993

FRANCAIS

souveraineté pour chaque nation. Pour la garantir, nous devons surmonter de nombreux obstacles. Le principal obstacle à un développement réussi — et le facteur le plus grave d'instabilité dans la région balte — demeure la présence de troupes russes sur le territoire de deux Etats souverains : la Lettonie et l'Estonie. Le règlement du problème lituanien est un événement positif. Toutefois, les 3 000 derniers hommes de troupe qui ont récemment quitté la Lituanie ne représentaient que 12 % du total des troupes de la Fédération de Russie dans les Etats baltes. Depuis l'installation de l'état-major du district militaire balte soviétique en Lettonie, mon pays a connu la plus forte concentration de troupes des trois Etats.

L'actuel groupe militaire Nord-Ouest de la Fédération de Russie a toujours son état-major à Riga et conserve le contrôle de 22 unités de renseignements et de contre-espionnage, de 211 installations militaires, y compris des installations aériennes et navales, ainsi que de 96 000 hectares du territoire de la Lettonie. Sur les 18 000 hommes que compte le personnel militaire russe basé en Lettonie, la moitié environ sont des officiers.

En nombres absolus, celui des troupes retirées de Lituanie et de Pologne, ou qui seront finalement retirées d'Estonie, est inférieur au nombre de celles qui restent encore en Lettonie.

J'aimerais insister sur les efforts que déploie mon pays pour résoudre le problème des forces militaires étrangères stationnées sur son territoire sans son consentement. La Lettonie a recherché une solution raisonnable à ce problème par des négociations bilatérales. Après nos élections parlementaires, en juin dernier, la première — et je souligne première — question examinée portait sur la formation d'une nouvelle délégation aux négociations. Deux séries de pourparlers ont déjà eu lieu et la troisième est en cours en ce moment même, à Jurmala, en Lettonie. Ayant résolu un certain nombre de problèmes techniques ou de problèmes secondaires liés au retrait des troupes, les deux parties ont épuisé les limites du compromis sans parvenir à un accord sur trois questions fondamentales : le retrait rapide, organisé et complet des forces militaires de la Fédération de Russie de notre territoire.

Malgré la résolution 47/21 de l'Assemblée générale, adoptée le 25 novembre 1992, et le paragraphe 15 du "Document d'Helsinki, 1992 — Les défis du changement" de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), et malgré les appels de nombreux gouvernements au retrait rapide, organisé et complet des troupes de la Fédération de Russie, celle-ci n'a pas véritablement progressé dans ce sens. En fait, la Fédération de Russie a posé plusieurs conditions et a agi de façon contraire aux

exigences — j'insiste encore une fois — d'un retrait rapide, organisé et complet.

Premièrement, un an après l'adoption de la résolution 47/21 sur cette question, un accord reste toujours à signer sur le retrait des troupes; ainsi, la demande d'un retrait rapide des troupes n'a pas encore été respectée. Deuxièmement, bien que certaines forces se soient déjà retirées, une inspection des installations militaires abandonnées en Lettonie, au coeur de laquelle ont été découverts des édifices pillés et des carcasses rouillées, a révélé que le retrait ne s'était pas effectué de façon organisée. Troisièmement, la demande d'un retrait complet a été sapée par les demandes de la Fédération de Russie qui veut maintenir certaines installations en Lettonie jusqu'à la fin du siècle.

La Fédération de Russie a demandé des garanties sociales pour son personnel militaire en retraite ainsi que le logement de son personnel militaire retiré de Lettonie. D'après les déclarations faites récemment par son Ministre de la défense, la Fédération de Russie pourrait recourir une fois encore à ce qu'on appelle la question des droits de l'homme pour faire arrêter le retrait des troupes de Lettonie et d'Estonie. Le fait de l'utiliser en Lettonie et en Estonie comme instrument pour réaliser des objectifs politiques ou militaro-politiques place en fait la population d'expression russe dans la position d'otages, ce qui ne profite à aucune des deux parties.

Une autre question difficile qui figure à l'ordre du jour des négociations est celle des prétendues installations stratégiques que la Fédération de Russie cherche à maintenir en Lettonie pendant encore plusieurs années. C'est une question intolérable pour le peuple lettonien, compte tenu en partie de son expérience historique négative. Ces installations "stratégiques" sont perçues comme des bases militaires qui pourraient, comme en 1940, servir de prétexte à l'occupation de la Lettonie. La Lettonie ne reportera la date limite pour la relocalisation de ces installations qu'après avoir obtenu des garanties internationales de sécurité et un programme de relocalisation raisonnablement serré sous contrôle international. Nous rejetons catégoriquement la requête de la Fédération de Russie de maintenir ces installations pendant une longue période. Cependant, dans les limites que je viens de mentionner, nous sommes ouverts au compromis.

La rhétorique au sujet de la population d'expression russe et la volonté de maintenir certaines installations militaires permet de douter de la volonté politique de la Fédération de Russie de retirer ses troupes de Lettonie. Elle donne l'impression que la Fédération de Russie persiste à vouloir maintenir une présence militaire dans la région.

De toute évidence, la Lettonie ne peut régler tous ses problèmes à elle seule et elle dépend en grande partie à cet

égard de la participation et de l'appui de la communauté internationale. Il est également clair qu'aucun Etat ne peut attendre de la communauté internationale qu'elle règle tous ses problèmes. Mais peut-on attendre de la souris qu'elle mène des négociations bilatérales avec le chat au sujet du retrait de la trappe à souris?

A cet égard, nous croyons que l'adoption répétée de résolutions par l'Assemblée générale sur cette question nous rassurera sur la sincérité des intentions de la Fédération de Russie et qu'elle aidera les dirigeants russes à prendre une décision politique qui réglera une fois pour toutes la question du retrait des troupes de la Fédération de Russie des Etats baltes.

Ces résolutions auront plus de poids si elles sont adoptées par consensus. Nous espérons que la Fédération de Russie poursuivra effectivement la mise en oeuvre de la résolution 47/21 de l'Assemblée générale, le projet de résolution présentement à l'examen et le Document d'Helsinki de la CSCE.

Nous sommes tous conscients des difficultés que rencontre la Fédération de Russie dans sa tâche visant à instaurer la démocratie après de longues années d'autorité totalitaire. La Lettonie appuie les processus démocratiques en cours dans la Fédération de Russie. Cependant, aucun des problèmes et aucune des difficultés de la Russie ne peuvent être réglés aux dépens de l'indépendance ou du statut d'Etat de ses voisins.

L'ONU est une organisation à laquelle ses Etats Membres ont conféré la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Bien que la responsabilité principale dans ce domaine incombe au Conseil de sécurité, l'Assemblée générale doit néanmoins assumer sa propre compétence, comme elle l'a fait avec succès, en particulier lorsque des mesures décidées par le Conseil de sécurité pour la paix et la sécurité internationales étaient retardées par la guerre froide entre les superpuissances.

Maintenant que la guerre froide et la bipolarité du monde sont choses du passé, les contradictions entre les grandes puissances ne constituent plus la principale menace à la paix et à la sécurité dans le monde. La sécurité de petits Etats occupe de plus en plus le premier plan. Ces Etats veulent en particulier renforcer les institutions de sécurité internationale et les utiliser au mieux.

La nature des conflits dans le monde moderne a changé; les instruments pour s'en occuper ont aussi changé. M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'ONU, a

souligné à juste titre que l'utilisation la plus souhaitable et la plus efficace de la diplomatie est de calmer les tensions avant qu'elles ne dégénèrent en conflit.

Paradoxalement, l'usage de la diplomatie préventive ne porte pas toujours ses fruits. En cas de succès, les résultats ne sont pas toujours évidents, mais, en cas d'échec, les conflits qui surgissent retiennent l'attention du monde. Le retrait des troupes de la Fédération de Russie des Etats baltes est un exemple approprié de diplomatie préventive en action, dont les résultats sont évidents. Des mesures prises dans le cadre de l'ONU, en particulier la résolution 47/21, ont apporté une contribution notable, qui a permis le retrait total de Lituanie des troupes de la Fédération de Russie.

Si un vol entre Riga, en Lettonie, et New York prend neuf heures, le vol de New York à Riga ne devrait-il pas durer neuf heures également? Lorsqu'on réfléchit à cette question, il faut se rappeler que, en 1940, les troupes soviétiques, en violation flagrante du droit international, sont entrées dans le territoire des Etats baltes libres et indépendants et qu'elles ont occupé en quelques jours. Puisque Moscou avait clairement formulé sa décision d'occuper les Etats baltes, l'Armée n'a pas eu de difficultés pratiques ou techniques pour mettre en oeuvre son plan. Cependant, près de 50 ans plus tard, il est grand temps de faire disparaître les conséquences de cette violation flagrante du droit international. Or il semble que deux ans n'ont pas suffi pour procéder au retrait des troupes ou même pour convenir d'une échéance précise pour un tel retrait!

Donc il est temps de prendre une décision. Nous remercions le Secrétaire général de ses efforts en vue de la mise en oeuvre de la résolution 47/21. La nomination d'un représentant spécial, l'Ambassadeur Tommy Koh, de Singapour, qui a dirigé une mission de bons offices dans les Etats baltes et dans la Fédération de Russie, a abouti à une meilleure compréhension internationale de cette question. La mission de bons offices était du type qu'avait envisagé le Secrétaire général dans son rapport intitulé "Agenda pour la paix" (A/47/277) et devrait servir d'exemple de coopération et de prévention rapide en faveur de la transparence et du règlement pacifique des litiges.

Toutefois, les Etats Membres et la communauté internationale ne doivent pas s'arrêter là : le processus de prévention rapide doit se poursuivre. Nous exhortons la Fédération de Russie, les autres Etats Membres et la communauté internationale à continuer d'oeuvrer pour le retrait rapide, ordonné et total des forces militaires étrangères stationnées sur le territoire de la Lettonie et de l'Estonie, au nom de la prévention rapide, de la paix et de la sécurité régionales et internationales, et de la justice.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre de la République de Lettonie de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Valdis Birkavs, Premier Ministre de la République de Lettonie, est escorté de la tribune.

M. Osvald (Suède) (*interprétation de l'anglais*) :

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des cinq pays nordiques : le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède.

Le retrait des troupes russes stationnées dans les pays baltes est une question de grande importance. Il renforcera l'indépendance des Etats baltes et consolidera la sécurité et la stabilité dans la région de la mer Baltique. Il s'est écoulé plus d'un an depuis que la Russie s'est engagée à retirer toutes ses troupes stationnées dans les pays baltes. Cela fait plus de deux ans que la Russie a reconnu l'indépendance rétablie des Etats baltes.

Les pays nordiques ont jugé important de tenter de contribuer — avec d'autres pays — à l'accélération du retrait des troupes russes stationnées sur le territoire des Etats baltes. L'exigence d'un retrait rapide, ordonné et total des troupes russes présentes dans les Etats baltes — conformément à l'Acte final du Sommet d'Helsinki de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) — demeure toujours valable.

Le maintien de forces étrangères sur le territoire d'Etats indépendants sans leur consentement est inacceptable. Les forces militaires russes en Estonie et en Lettonie ont été quantitativement réduites, mais les troupes encore sur les lieux doivent être retirées dans un avenir immédiat.

Nous nous félicitons du retrait des troupes qui étaient en Lituanie et considérons qu'il s'agit d'une mesure positive vers la mise en oeuvre de l'Acte final d'Helsinki. Nous croyons qu'il est de la plus grande importance que les pays concernés conviennent dès que possible d'une date de retrait final des troupes. L'exigence d'un tel retrait ne peut être liée au règlement d'une quelconque autre question politique.

Les pays nordiques comprennent les problèmes pratiques, sociaux et économiques qu'affronte la Russie en ce qui concerne le retrait des troupes, et nous savons bien qu'une aide extérieure permettant d'atténuer certains de ces problèmes serait utile. Nous avons déjà apporté ou sommes disposés à apporter des contributions en vue de résoudre divers problèmes pratiques, y compris les problèmes de logement de ceux qui retourneront en Russie, et nous estimons que cela aidera à l'achèvement rapide du retrait des troupes présentes en Estonie et en Lettonie. Nous exhortons

d'autres pays à prendre des mesures analogues à cette fin. Nous exhortons également le Gouvernement russe à ne pas se servir de la question d'une telle aide pour retarder le processus de retrait, qui pourrait en fait être achevé très rapidement.

Les pays nordiques estiment que l'achèvement du retrait des forces militaires russes stationnées dans les pays baltes est une étape importante sur la voie de l'amélioration des relations entre les pays baltes et la Russie. De bonnes relations de confiance entre ces pays amélioreront les conditions permettant une coopération accrue dans l'ensemble de l'Europe septentrionale.

Le rapport du Secrétaire général (A/48/501) sur la question du retrait des troupes présentes dans les Etats baltes donne un bon résumé de la situation actuelle et des problèmes qui n'ont pas encore été réglés. Le Représentant spécial, l'Ambassadeur Tommy Koh, doit faire face à une situation très complexe. Nous nous félicitons de la volonté du Secrétaire général d'offrir ses bons offices pour faciliter le processus de retrait.

Les pays nordiques appuient le projet de résolution (A/48/L.17/Rev.2) présenté par les Etats baltes, au titre du point de l'ordre du jour à l'examen, à la suite de consultations fructueuses avec la Fédération de Russie. Nous estimons que l'accord par consensus également intervenu cette année constitue une indication de bonne volonté de la part des deux parties. L'adoption de ce projet de résolution soulignerait de nouveau l'importance que la communauté internationale accorde au retrait de ces troupes, conformément au principe du droit international exprimé, entre autres, par la CSCE : la présence de troupes étrangères sur le territoire d'un Etat souverain exige le consentement de cet Etat.

Espérons que, lorsque le Secrétaire général présentera son rapport sur cette question lors de la prochaine session de l'Assemblée générale, il sera en mesure d'affirmer que toutes les troupes étrangères ont été retirées du territoire de tous les Etats baltes.

M. Vorontsov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) :

La Fédération de Russie déploie des efforts vigoureux pour établir des relations de bon voisinage à part entière avec la Lettonie et l'Estonie et elle fait tout ce qu'elle peut pour parvenir au règlement le plus rapide possible des problèmes qui affectent nos relations mutuelles.

Malheureusement, certains problèmes hérités du passé marquent encore les relations qu'a la Russie avec la Lettonie et l'Estonie. Nous tentons de les régler par des efforts communs, dans un esprit de respect mutuel et grâce à

l'identification des sources et de la teneur des difficultés que connaissent nos pays en cette période historiquement importante de leur développement.

Un de ces problèmes est la présence continue, bien que considérablement réduite, de forces militaires de l'ancienne Union soviétique en Lettonie et en Estonie, que la Russie a dû mettre sous sa juridiction en tant qu'Etat successeur de l'Union soviétique. Le retrait total des troupes de Lituanie, intervenu dans le respect du calendrier convenu bien que les accords mettant au point les aspects juridiques du retrait n'aient pas été achevés, constitue une réaffirmation de la bonne volonté et de la détermination de la Russie de régler ce problème.

Depuis l'examen de cette question à la quarante-septième session, des progrès considérables ont été réalisés dans le retrait des forces russes de Lettonie et d'Estonie. Les effectifs sur le territoire de Lettonie sont passés de 57 000 au début du retrait à 17 000 aujourd'hui, c'est-à-dire à moins d'un tiers. En Estonie, leur nombre est passé de 25 000 à 4 000, c'est-à-dire que, actuellement, ils sont six fois moins nombreux.

Le problème du retrait des troupes russes qui sont encore déployées en Lettonie et en Estonie ne revêt aucun caractère politique. Notre pays a pris une décision claire et sans équivoque quant au retrait complet de ces troupes des Etats baltes. En outre, nous nous efforçons d'achever ce retrait aussi rapidement que cela est techniquement possible. La Russie n'a pas l'intention de retarder le retrait des forces russes de Lettonie et d'Estonie, ou d'utiliser cette question pour exercer une pression à propos d'autres aspects des relations bilatérales. Au cours du processus de négociation avec la Lettonie et l'Estonie, en particulier, nous n'établissons aucun lien entre le retrait des forces armées et le règlement d'un problème aussi important que la garantie des droits de la population russophone dans ces pays.

Malheureusement, les travaux sur ces accords qui donneraient une forme juridique au règlement d'un ensemble de problèmes liés au retrait des troupes, notamment les problèmes juridiques, sociaux, matériels et financiers, ont subi un retard exagéré, mais dont la partie russe n'est pas responsable. Nous regrettons ce délai car, dans les relations avec d'autres Etats d'Europe centrale et orientale, ces questions, lorsqu'elles apparaissaient, trouvaient des solutions rapides dans un esprit de coopération et de compromis. A ce propos, je souhaite appeler l'attention sur un certain déséquilibre dans la disposition du projet de résolution qui évoque les "retards" intervenus dans le retrait des troupes, sans mentionner les problèmes réels et complexes dont la solution aiderait à trouver un règlement rapide à la question du retrait des troupes.

Nous notons avec satisfaction que, au cours des dernières séries de négociations bilatérales entre les délégations de la Russie, de la Lettonie et de l'Estonie, certains progrès dans le règlement de ces problèmes ont été constatés. Au cours de la dernière série de négociations entre la Russie et la Lettonie, notamment, il a été possible de convenir d'une série de dispositions pour régler les problèmes du retrait des troupes. Néanmoins, restent encore en suspens des questions clefs telles que les délais pour l'achèvement du retrait, le sort de certaines installations stratégiques ainsi que les problèmes de propriété et de règlements financiers. Mais là encore, on commence à voir apparaître certains progrès.

Un grave obstacle subsiste encore sur la voie du prompt retrait des troupes, comme le reconnaît d'ailleurs le Secrétaire général dans son rapport, à savoir le problème de la construction en Russie des logements nécessaires pour les militaires russes et les membres de leur famille qui revendraient de Lettonie et d'Estonie. A cet égard, nous saluons la déclaration du Gouvernement de la République d'Estonie qui est prêt à rechercher des moyens pour construire des logements en Russie, qui nous permettraient d'envisager le retrait des troupes de ce pays plus tôt que prévu, c'est-à-dire avant la fin de 1994. Nous nous félicitons également de la déclaration que nous venons d'entendre dans cette salle du représentant de la Suède, à savoir que les pays nordiques ont eux aussi l'intention de nous aider à construire des logements. Cela nous aiderait à accélérer les opérations de retrait des troupes.

Un calendrier mutuellement acceptable pour le retrait des troupes de Lettonie pourrait plus facilement être établi si la partie Lettone acceptait de verser une compensation pour les logements occupés par les militaires russes et leurs familles dans ce pays. Ces fonds pourraient être utilisés pour construire ou pour acheter des logements en Russie. Les militaires russes ne peuvent pas privatiser ni vendre leurs maisons étant donné la législation discriminatoire en Lettonie; la situation est différente en Lituanie.

Le rapport du Secrétaire général appelle une attention bien méritée sur le problème des militaires russe en retraite et de leurs familles qui vivent en Lettonie et en Estonie et qui sont actuellement près de 90 000. D'après le rapport, il apparaît clairement que la situation où se trouvent actuellement ces militaires ne peut être décrite que comme tragique. Aux termes de la loi sur les étrangers adoptée par le Gouvernement de la République d'Estonie le 8 juillet 1993, ils se voient refuser le droit d'obtenir des permis de séjour et ils sont obligés de quitter le pays, bien que la majorité écrasante d'entre eux ne disposent en Russie d'aucun logement. De plus, il y a eu plusieurs cas de militaires à la retraite auxquels le permis de séjour a été retiré de force ou qui ont été licenciés de leur travail ou,

encore, qui sont menacés de déportation de l'Estonie. L'Estonie n'a pas encore accepté les recommandations du Haut Commissaire de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe sur les minorités nationales concernant la nécessité d'accorder à cette catégorie de la population le droit d'obtenir un permis de séjour. Certains indices montrent qu'une situation semblable pourrait apparaître également en Lettonie.

Nous partageons la conclusion du rapport du Secrétaire général en ce qui concerne la question du statut et des avantages sociaux des militaires russes en retraite :

“... l'Estonie pourrait répondre aux préoccupations russes en acceptant les propositions de la CSCE et de l'ONU relatives au décret d'application de la loi sur les étrangers.” (A/48/501, par. 22)

Nous nous associons également à l'appel lancé à la Lettonie par le Secrétaire général pour qu'elle se montre prête à prendre en compte les opinions et recommandations des missions envoyées dans ce pays par l'ONU, le Conseil de l'Europe et la CSCE, et pour qu'elle prenne des mesures concrètes et urgentes pour permettre de régler toutes les questions touchant les militaires russes à la retraite. Nous espérons que ce difficile aspect humanitaire du problème sera bientôt réglé de manière civilisée au cours des négociations sur le retrait des troupes et sur la base des normes et des principes du droit humanitaire international.

Pour terminer, j'aimerais confirmer que nous sommes prêts à régler tous les problèmes qui se posent dans les relations entre la Russie, la Lettonie et l'Estonie dans un esprit de coopération et de bon voisinage, dans un esprit responsable et constructif. Nous notons avec satisfaction que, dans l'ensemble, au cours des consultations sur le projet de résolution entre notre délégation et les délégations de la Lettonie, de la Lituanie et de l'Estonie, un esprit de coopération a prévalu, qui a finalement permis d'élaborer un texte de consensus dont l'Assemblée générale est aujourd'hui saisie.

M. Noterdaeme (Belgique) :

J'ai l'honneur de parler au nom de l'Union européenne sur le point de l'ordre du jour consacré au retrait total des forces militaires étrangères des Etats baltes.

Conformément aux termes de la résolution 47/21 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a dépêché fin août et début septembre derniers un Envoyé spécial, M. Koh, dans les Etats baltes. M. Koh avait pour mission d'offrir ses bons offices sur la question du retrait des troupes russes des Etats baltes. Le rapport qu'il a préparé sur les résultats de cette mission suscite un sentiment mélangé d'optimisme et de déception.

Optimisme d'abord, car le retrait total des contingents russes du territoire de la Lituanie, achevé le 31 août dernier, a ouvert la voie de la normalisation complète des relations entre la Lituanie et la Fédération russe. L'Union européenne ne peut que se réjouir de cette issue favorable et appelle la Lituanie et la Fédération de Russie à régler définitivement les questions qui restent encore en suspens.

Déception car, bien que la Fédération de Russie ait déjà procédé au rapatriement d'une partie de ses troupes, aucun accord n'est intervenu sur leur retrait total des territoires de Lettonie et d'Estonie. Dans la ligne de la déclaration du Sommet d'Helsinki de juillet 1992 — “Les défis du changement” — qui a souligné l'obligation de la Fédération de Russie de retirer ses troupes des Etats baltes, l'Union européenne appelle une nouvelle fois les Etats concernés à poursuivre leurs efforts en vue de conclure les accords bilatéraux nécessaires sur le retrait rapide, complet et ordonné des troupes russes des territoires estonien et letton, sans que ce retrait soit lié à d'autres problèmes.

La conclusion de l'accord entre la Lituanie et la Fédération de Russie devrait pouvoir servir d'exemple au règlement des différends qui persistent avec la Lettonie et l'Estonie. Sans ignorer les difficultés pratiques auxquelles se heurte la Fédération de Russie pour retirer ses troupes de la Lettonie et de l'Estonie, l'Union européenne ne peut accepter que ces difficultés mettent en cause l'application du principe de droit international selon lequel la présence de troupes étrangères sur le sol d'un Etat requiert le consentement de cet Etat.

L'Union européenne exprime une nouvelle fois le voeu que les Etats concernés poursuivent leurs efforts en vue de régler définitivement leurs différends afin d'ouvrir entre eux une nouvelle ère de relations pacifiques, mutuellement profitables et mettant un terme à la méfiance héritée du passé. Dans ce contexte, l'Union européenne réitère son appui aux efforts de bons offices de M. Koh, Envoyé spécial du Secrétaire général. Compte tenu de ces éléments, l'Union européenne appuie le projet de résolution qui nous est présenté.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je voudrais annoncer que la liste des orateurs pour le point 32 de l'ordre du jour est à présent close.

Mme Fréchette (Canada) (*interprétation de l'anglais*) :

Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande se félicitent de pouvoir appuyer le projet de résolution soumis à cette assemblée par consensus sur le retrait total des forces militaires étrangères des territoires des Etats baltes.

L'an dernier, nous avons adopté une résolution à ce sujet fort semblable au texte qui nous est présenté. Un

certain progrès a été accompli depuis, et nous accueillons avec satisfaction le retrait des troupes de la Lituanie, complété en août dernier, dans les délais prévus. Nous regrettons toutefois que, un an après l'adoption de cette résolution et deux ans après la reconnaissance de l'indépendance des Etats baltes par la communauté internationale, cette question ne soit toujours pas réglée.

En ce qui concerne les troupes étrangères qui se trouvent encore en Estonie et en Lettonie, nous encourageons les parties à poursuivre leur dialogue et nous espérons que leurs divergences seront bientôt résolues. Nous prions instamment toutes les parties de faire preuve de souplesse et d'une plus grande compréhension à l'égard des défis auxquels font face les autres parties afin d'atteindre cet objectif.

Nous réaffirmons notre conviction que des progrès quant au retrait des troupes ne peuvent dépendre de questions qui n'y sont pas liées. Nous reconnaissons toutefois qu'il existe un ensemble de problèmes sociaux et environnementaux relatifs à la présence de longue date de troupes étrangères en terre balte, problèmes qui doivent être résolus dans un esprit de coopération.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport exhaustif et accueillons avec satisfaction son engagement actif dans ce processus. Des missions de bons offices comme celle entreprise par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Koh, sont particulièrement utiles.

(L'oratrice poursuit en français)

Nous avons pris note de l'appel lancé par le Secrétaire général concernant le rôle que peuvent jouer des Etats Membres et des organisations régionales pour aider à résoudre les questions en suspens.

Nous croyons que des organisations régionales peuvent aider toutes les parties à en arriver à une entente à ce sujet, ainsi que sur d'autres questions connexes relatives à la paix et à la sécurité dans la région balte.

Le projet de résolution qui nous est soumis réaffirme les efforts de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) visant à aider les parties. Nous appuyons les décisions prises par la CSCE lors de ses réunions de Stockholm et d'Helsinki en 1992. Nous accueillons avec satisfaction les renseignements sur le retrait de troupes fournis régulièrement par toutes les parties dans le contexte de la CSCE.

La CSCE contribue aussi à la stabilité régionale grâce à des missions de diplomatie préventive à long terme dans la région : l'une d'entre elles fonctionne depuis quelque

temps en Estonie, tandis qu'une autre sera mise sur pied sous peu en Lettonie. De telles initiatives permettent de diminuer les tensions et de promouvoir une meilleure entente entre les communautés.

L'Estonie, la Lettonie et la Lituanie ont fait de grands pas vers la consolidation de leur souveraineté et de leur indépendance. Un retrait rapide, organisé et complet des troupes étrangères de l'Estonie et de la Lettonie contribuera à la sécurité et à la stabilité de la région, ainsi qu'aux relations de bon voisinage, et constituera un exemple pour la communauté internationale.

M. Ghaforzai (Afghanistan) *(interprétation de l'anglais)* :

La délégation afghane réaffirme sa position de principe à l'égard de la question à l'examen, à savoir que nous estimons inadmissible et injustifiable la présence de forces militaires étrangères sur le territoire d'un autre Etat sans le consentement de l'Etat en question. Le maintien de la présence de forces militaires étrangères sur les territoires de l'Estonie et de la Lettonie ne peuvent y faire exception. Le retrait de la Lituanie de la dernière unité de combat russe, le 31 août 1993, a certes été un fait positif depuis l'examen par l'Assemblée générale de cette question, l'année dernière. En revanche, il faut bien constater, malheureusement, qu'aucun accord n'a été conclu sur les modalités de retrait des troupes des autres Etats baltes.

Même si la Fédération de Russie manifeste le désir de se conformer à l'appel qui lui a été lancé lors de la dernière session de l'Assemblée générale, à savoir notamment d'élaborer sans retard un calendrier pour le retrait rapide, ordonné et complet de ses troupes des territoires de l'Estonie et de la Lettonie, cet objectif n'est pas encore pleinement atteint.

Nous saluons les efforts déployés par le Secrétaire général et par son Envoyé spécial, l'Ambassadeur Tommy Koh, en vue de s'acquitter du mandat que l'Assemblée générale a confié au Secrétaire général, afin qu'il utilise ses bons offices pour atteindre l'objectif d'un retrait rapide, ordonné et complet des forces étrangères qui se trouvent encore stationnées en Estonie et en Lettonie.

L'opinion publique internationale ne comprendra jamais les problèmes techniques et pratiques qui se posent et qui sont invoqués pour justifier le retard de ce retrait. Ces questions pratiques ne devraient aucunement retarder le retrait rapide, ordonné et complet des forces étrangères des territoires de tous les Etats baltes.

Nous pensons qu'une coopération continue et l'adoption de mesures immédiates et pratiques par la Fédération de Russie en vue de l'application de la résolution 47/21 adoptée

le 25 novembre 1992 par l'Assemblée générale, prévoyant notamment le retrait des forces à une date rapprochée, seraient de nature à instaurer un climat empreint de bonne volonté et de confiance favorable à un règlement rapide et pacifique de toutes les questions qui empêchent l'application de la résolution susmentionnée.

Des forces militaires étrangères ne sont jamais un phénomène agréable aux yeux d'une nation. Dès lors, il est logique de conclure que la présence de troupes étrangères à Riga, capitale de la Lettonie, et à Tallinn, capitale de l'Estonie, constitue une insulte pour les populations de ces deux pays.

Pour l'Afghanistan — victime il n'y a pas si longtemps d'une agression militaire étrangère — qui est sensible aux peines et aux souffrances des peuples de ces pays qui subissent toujours la présence de forces militaires étrangères sur leur territoire, le retard qui continue d'être apporté au retrait complet des troupes est une source de préoccupation. Il compromet et menace l'instauration rapide de relations favorables et normales entre la Fédération de Russie et les Etats baltes. Il viole la souveraineté de l'Estonie et de la Lettonie et contribue à intensifier la tension dans la zone. Par conséquent, le retrait immédiat et complet des forces est dans l'intérêt de la Fédération de Russie et des autres Etats intéressés, mais aussi dans l'intérêt de la paix et de la tranquillité dans la région et dans celui d'un climat de compréhension qui permettra d'atteindre les idéaux que cette organisation poursuit depuis sa création.

La délégation afghane estime que les efforts soutenus des organisations régionales, telles que la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et le Conseil de l'Europe, de même que l'assistance pratique louable fournie par l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, le Danemark, la Norvège et les Etats-Unis permettront à l'Organisation de constater un retrait rapide et complet des forces militaires étrangères des Etats baltes.

Nous saluons la détermination et la persévérance de la Lituanie, de la Lettonie et de l'Estonie, nations éprises de paix, qui souhaitent voir leurs patries bien-aimées entièrement libérées de la domination étrangère. La nation afghane a partagé leur joie et leur plaisir lorsqu'elles ont célébré leur indépendance.

Nous pensons que chaque Etat Membre a la responsabilité morale de tirer parti du climat de confiance et de compréhension, créé par la fin de guerre froide et de la polarisation du monde. Reléguons l'agression dans le passé et édifions de nouvelles relations fondées sur le respect mutuel de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité

territoriale des Etats. Laissons l'animosité sombrer dans le passé et construisons des routes nouvelles menant vers une amitié sincère. Déclarons que nous avons foi et confiance dans le dialogue et la négociation en tant que seul moyen de résoudre nos problèmes. Et prouvons aux générations futures que notre attachement à la paix et aux droits de l'homme a jeté les bases aux relations mondiales qui leur permettront de vivre à l'abri du recours à la menace ou à l'emploi de la force, des dangers de la guerre ou des violations des droits de l'homme. Permettons à nos fils et à nos filles de jouir de leur dignité humaine et d'oeuvrer ensemble à la paix et aux progrès de leur environnement. Seule notre détermination pourra donner corps à ces idéaux.

M. Erdős (Hongrie) :

Selon la résolution 47/21 adoptée par l'Assemblée générale il y a juste un an, la question du retrait total des forces militaires étrangères des territoires des Etats baltes continue à figurer à l'ordre du jour de l'Assemblée, laquelle doit être tenue informée des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de cette résolution. Nous constatons avec satisfaction qu'à la suite de pourparlers, les forces armées de la Fédération de Russie ont été complètement retirées du territoire de la Lituanie en août 1993, ce qui, malgré les problèmes encore existants, est un encouragement de poids aux pourparlers en cours entre la Fédération de Russie et les deux autres pays baltes. Cet acquis montre avec éloquence que des contentieux entre Etats peuvent être réglés sur la base de l'existence d'une véritable volonté politique d'aboutir, d'une disponibilité à des compromis réciproques et d'une prise en considération des intérêts légitimes des interlocuteurs.

Nous sommes certains que si un tel esprit prévaut au cours des pourparlers, la question qui nous préoccupe aujourd'hui pourrait rapidement devenir obsolète et disparaître une fois pour toutes de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

L'excellent rapport du Secrétaire général sur la question, basé sur les informations recueillies par l'Ambassadeur Koh, Envoyé spécial du Secrétaire général, offre des orientations et, dans l'ensemble, des perspectives positives quant à l'aboutissement des pourparlers et à la contribution que l'ONU peut apporter au traitement de cette situation conflictuelle et à la préservation de la paix et de la sécurité régionale et internationale. La question du retrait total des forces militaires étrangères des pays baltes étant un problème fort complexe, elle exige de toutes les parties concernées patience, persévérance, sagesse politique et des efforts particuliers en vue d'instaurer un climat de confiance et de bonne volonté nécessaire à la poursuite constructive et à la conclusion heureuse des pourparlers y relatifs.

La Hongrie a ses propres expériences en la matière, en ce qui concerne, entre autres, l'importance d'une attitude responsable et flexible, la prise en compte pragmatique des intérêts en présence, et le caractère évitable de déclarations ou d'actions irréflechies. Sans quoi la voie des négociations sera parsemée d'obstacles encore plus difficiles à surmonter. C'est une approche qui, à notre sens, est susceptible de conduire sans retards inutiles à la conclusion d'accords, y compris un calendrier sur le retrait rapide, ordonné et complet des forces militaires étrangères des territoires de l'Estonie et de la Lettonie. Dans cette entreprise, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe est appelée à jouer un rôle de premier ordre, afin que les questions litigieuses qui demeurent encore puissent trouver, sur la base de l'égalité souveraine et dans l'esprit de bon voisinage, des solutions acceptables pour toutes les parties intéressées. Dans ce contexte, nous prenons acte du fait que toutes ces parties s'accordent sans réserve à reconnaître la nécessité de retirer les forces armées de la Fédération de Russie des territoires des Etats baltes. Nous estimons, néanmoins, que les pourparlers pour la mise en application de cet objectif devront être poursuivis avec dynamisme et conséquence, car la persistance de la situation actuelle devient de plus en plus anachronique dans une Europe débarrassée des anciennes contraintes politiques et idéologiques. Nous formulons l'espoir que les pays concernés sauront se montrer à la hauteur des exigences du présent et conclure le plus tôt possible des accords bilatéraux sur l'élimination de l'un des derniers vestiges d'une période révolue.

Le projet de résolution qui nous est soumis (A/48/L.17/Rev.1) répond aux attentes de la communauté internationale et donne l'orientation à suivre en la matière. La Hongrie se félicite que ce projet ait recueilli une fois de plus l'approbation de toutes les délégations concernées et qu'il puisse être ainsi adopté sans vote.

M. Simutis (Lituanie) (*interprétation de l'anglais*) :

La délégation lituanienne a l'honneur de se porter coauteur du projet de résolution A/48/L.17/Rev.2, intitulé "Retrait total des forces militaires étrangères des territoires des Etats baltes" et présenté au titre du point 32 de l'ordre du jour de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale.

La Lituanie est l'un des Etats baltes, et je suis heureux de pouvoir dire à l'Assemblée générale que la résolution qu'elle a adoptée l'année dernière sur ce sujet, résolution 47/21, a été mise en application par la Lituanie. Au cours des années 1992 et 1993, la Lituanie et la Fédération de Russie ont mené des négociations longues et intenses afin de parvenir à un accord sur le retrait total des forces militaires de la Fédération de Russie de Lituanie. Les deux parties n'ont pu parvenir à un accord sur tous les aspects du retrait et certains problèmes connexes; un accord de retrait complet

n'a donc pu être réalisé. Cependant, le 8 septembre 1992, un calendrier détaillé du départ des troupes russes a été accepté et signé. D'après le calendrier, ces troupes quitteraient la Lituanie le 31 août 1993.

En dépit de difficultés et de désaccords nombreux, qui les derniers jours ont entraîné une suspension du retrait, la date du retrait définitif prévue dans l'accord conclu sur le calendrier a été respectée. Le 31 août 1993, à 23 h 45, la dernière unité de combat des forces armées russes franchissait la frontière et quittait le territoire de la Lituanie.

A la suite du retrait des troupes russes, les relations entre la Lituanie et la Fédération de Russie se sont nettement améliorées. Il a dissipé les ressentiments et les soupçons réciproques qui avaient influencé les actions et les positions des deux parties alors que les forces militaires étrangères étaient stationnées en Lituanie. Le peuple lituanien considérait ces forces comme des troupes d'occupation, depuis que, sans son consentement, elles étaient entrées en 1940 sur son territoire où elles sont restées pendant un demi-siècle. Leur présence et leur puissance armée permirent à l'Union soviétique d'annexer illégalement notre pays et de procéder à des arrestations, exécutions et déportations massives de notre population vers la Sibirie et autres régions inhospitalières de l'ex-Union soviétique. La présence de l'armée d'occupation fut la source de grandes souffrances pour notre peuple. Maintenant que l'armée a quitté notre territoire, le processus d'apaisement peut recommencer.

Le maintien de la présence des forces armées de la Fédération de Russie en Estonie et en Lettonie amène à se poser des questions préoccupantes sur leur objectif final. Particulièrement troublant est le fait que la Fédération de Russie demande à disposer de bases et d'installations militaires en Lettonie. Cela est totalement inacceptable, car la présence de bases et d'installations militaires oblige ce pays indépendant à entrer dans la sphère militaire de la Russie sans son consentement et viole ainsi sa souveraineté et son indépendance.

Au cours des mêmes longues années, la Lituanie a souffert comme l'Estonie et la Lettonie de l'occupation soviétique, et elle a partagé avec elles la joie de la libération et de la restauration de notre indépendance. La Lituanie appuie pleinement l'Estonie et la Lettonie dans leur demande d'un retrait rapide, organisé et complet des forces militaires de la Fédération de Russie de leurs territoires. Le stationnement de forces militaires étrangères sur le territoire d'un autre Etat sans son consentement est contraire au droit international.

Par conséquent, la Lituanie fait appel à la communauté internationale pour qu'elle défende le droit international et appuie le projet de résolution, qui demande le retrait rapide,

organisé et complet des forces militaires étrangères stationnées sur les territoires estonien et letton.

M. Jaakson (Estonie) (*interprétation de l'anglais*) :

En présentant le point de l'ordre du jour intitulé "Retrait total des forces militaires étrangères des territoires des Etats baltes", le Premier Ministre de la Lituanie s'est attaché essentiellement aux aspects de ce problème, et je n'ai pas l'intention d'y revenir. Ils s'appliquent de la même manière à la situation qui prévaut en Estonie, n'était le nombre des effectifs restants et des bases occupées. Je préfère donc souligner le contexte historique qui rend les retards intervenus dans le retrait des troupes de la Fédération de Russie de notre territoire si menaçant pour notre sécurité et pour la paix internationale. J'ajouterai, même si je parle de l'Estonie, la situation que je vais décrire s'applique également à la Lettonie et à la Lituanie.

L'Estonie a accédé à l'indépendance après que le Gouvernement soviétique eut déclaré solennellement le 15 novembre 1917, que toutes les nations avaient droit à un gouvernement autonome et qu'elles pouvaient se séparer de l'empire tsariste. Notre indépendance a été proclamée le 24 février 1918. A peine son indépendance était telle proclamée, que l'Estonie était attaquée à la fois par les armées soviétiques et par les armées allemandes. Par bonheur, les attaquants ne l'emportèrent pas, et le Commissaire soviétique pour les affaires étrangères, Georgi V. Chicherin, proposa des négociations, qui conduisirent à la cessation des hostilités et à la paix. Le Traité de paix de Tartu fut signé le 2 février 1920. L'article 22 du Traité dit en partie ce qui suit :

"... La Russie reconnaît sans réserve l'indépendance et l'autonomie de l'Etat de Lettonie et renonce volontairement et à tout jamais à tous droits de souveraineté antérieurement détenus par la Russie sur le peuple estonien..."

Cette disposition solennelle du traité a été respectée pendant quatre ans. Le 1er décembre 1924, le Gouvernement soviétique a massé des troupes sur la frontière estonienne, poussant à l'insurrection contre le gouvernement démocratiquement élu. L'insurrection a lamentablement échoué et la complicité russe a été percée à jour.

En 1932, l'Estonie a signé avec Moscou un traité de non-agression prévoyant entre autres choses que

"Les hautes parties contractantes s'engagent réciproquement à s'abstenir de tout acte d'agression l'une contre l'autre..."

Ce traité a été respecté jusqu'en 1939 où, en collusion avec Hitler, la Russie soviétique s'est vu donner les coudées franches dans la région de la Baltique. Le protocole soviéto-nazi stipule :

"En cas de remaniements politiques ou territoriaux dans les régions appartenant aux Etats baltes, la frontière septentrionale de la Lituanie constituera la limite des sphères d'influence de l'Allemagne et de l'URSS."

Pour l'Union soviétique, le pacte soviéto-nazi représentait un désaveu des principes servant de fondement à tout accord international important conclu par le Gouvernement soviétique avec ses voisins depuis 1917.

Un mois après la signature du pacte soviéto-nazi, Moscou mettait l'Estonie en demeure d'adhérer à un pacte d'"assistance mutuelle", aux termes duquel l'Estonie était obligée d'abandonner ses bases aériennes et navales à l'Union soviétique et de lui fournir les facilités nécessaires pour une garnison de 25 000 hommes de troupe soviétiques. L'Estonie ne s'est vu accorder que 8 heures pour répondre à cet ultimatum. Le sort de l'Estonie a été réglé la minute même où elle a accepté les conditions soviétiques. Les bases et les troupes ont servi à lancer une guerre d'agression contre la Finlande et à saper la souveraineté estonienne. Un an après, c'était l'annexion de l'Estonie par l'Union soviétique.

En 1988, les Soviets suprêmes des République socialistes soviétiques d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie d'alors déclaraient nul et non avenu le pacte soviéto-nazi. En 1989, le Congrès des députés du peuple de l'Union soviétique faisait de même. Et pourtant, des mesures suffisantes n'ont pas été prises pour éliminer les conséquences de ce pacte. Quatre années se sont écoulées depuis cette admission historique par le Congrès des députés du peuple. Le moment est venu de faire en sorte qu'elle se concrétise.

Si nous n'avions fait l'amère expérience des violations de traités et des atteintes à notre indépendance dues à la présence de bases soviétiques, peut-être serions-nous mieux disposés à tolérer que des troupes de la Fédération de Russie soient stationnées sur notre territoire. Mais nous ne sommes pas près d'oublier les 50 années d'oppression que nous avons vécues pour avoir permis le stationnement de troupes étrangères sur notre sol. Il serait trop long aujourd'hui de conter les tribulations de notre peuple.

L'Estonie demande à présent à la Fédération de Russie, en tant qu'Etat successeur de l'Union soviétique, d'honorer

le traité de paix que l'Estonie a conclu avec la Russie soviétique, et de respecter notre souveraineté ainsi que le droit international. Est-ce trop demander?

Il est facile de dire que nous ne devrions pas nous inquiéter que des troupes restent sur notre sol et que lesdites troupes finiront par quitter l'Estonie et la Lettonie comme elles sont récemment parties de Lituanie. Les Russes ont dit à maintes reprises que le retrait des troupes dépendait essentiellement d'un problème de relogement de ces troupes. Cet argument n'a pas le moindre fondement juridique et il ne peut être invoqué comme prétexte pour maintenir des forces sur le territoire d'un autre Etat sans le consentement dudit Etat. Nous reconnaissons néanmoins qu'il y a là un problème à résoudre.

Nous sommes préoccupés de voir que la Fédération de Russie cherche des excuses pour maintenir ses troupes en Estonie aussi longtemps que possible, en prétendant lier le retrait des troupes au sort de la "population russophone" d'Estonie. Je renverrai à cet égard à une déclaration faite dans cette même salle le 28 septembre :

"... la Russie a fait du rétablissement de la paix et de la protection des droits de l'homme, en particulier des minorités nationales, la priorité de sa politique étrangère, avant tout sur le territoire de l'ex-URSS." (*Comptes rendus officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, séances plénières, 6e séance, p. 15*)

Le danger de ce raisonnement, pour l'Estonie, c'est qu'on nous considère comme une partie de l'ancienne Union soviétique, sans reconnaître que nous n'avons cessé d'être un Etat depuis 1918.

L'Estonie est par ailleurs accusée de violer les droits de l'homme de la "population russophone" d'Estonie, alors qu'aucune violation des droits de l'homme n'a été constatée par les nombreuses missions d'experts des Nations Unies, de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et du Conseil de l'Europe. Selon ce raisonnement, on pourrait croire que les troupes stationnées en Estonie pourraient servir à des fins de maintien de la paix.

La Fédération de Russie a laissé entendre qu'elle a besoin d'un mandat précis des Nations Unies et de la CSCE pour mener à bien ses activités de maintien de la paix. Tant que la Fédération de Russie revendiquera des droits spéciaux dans le "voisinage", son impartialité sera mise en doute. Dès lors, on ne peut pas vraiment parler de maintien de la paix, au sens où on l'entend habituellement. Tant que les troupes de la Fédération de Russie demeureront sur notre sol, nous avons toutes les raisons du monde de ne pas nous sentir en sécurité.

M. Nobilo (Croatie) (*interprétation de l'anglais*) :

Le 17 septembre 1991 a été un grand jour dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies : les Etats Baltes voyaient enfin leur situation politique nouvelle et leur ancienne réalité historique reconnues avec l'admission aux Nations Unies en tant que Membres de plein droit des Républiques de Lettonie, de Lituanie et d'Estonie.

C'était un pas de géant en direction de ce nouvel ordre de l'après-guerre froide et le signe avant-coureur de l'indépendance et de la souveraineté pour de nombreuses autres nations. Huit mois plus tard, la République de Croatie, la Bosnie-Herzégovine et la Slovénie devenaient elles aussi des Etats Membres des Nations Unies.

Il ne fait pas le moindre doute que l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de la Lettonie, de la Lituanie et de l'Estonie doivent être pleinement respectées et, si nécessaire, protégées par la communauté mondiale. Sans l'approbation de l'Etat hôte, aucune troupe étrangère ne peut être stationnée à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Les Etats baltes ne peuvent faire exception à cette règle, car c'est le fondement même de la stabilité régionale et mondiale. Par conséquent, la Croatie souhaite le retrait total de toutes les forces militaires étrangères des territoires de la Lettonie et de l'Estonie.

Tout retard grave dans ce processus, contraire au calendrier convenu, mettrait en péril les principes fondamentaux que défend l'Organisation. La Croatie demande donc l'application intégrale du calendrier fixé pour le retrait de ces troupes. L'expérience du retrait des troupes étrangères d'autres pays d'Europe orientale, qui a été concluante, doit également servir de principe directeur aux Etats baltes.

Parallèlement au problème de la présence militaire étrangère dans les Etats baltes, quelques questions sérieuses relatives à la protection des droits de l'homme dans cette région se font jour. A notre avis, ces deux problèmes doivent être traités séparément et ne sauraient être examinés dans le même contexte. Toutes les questions des droits de l'homme qui se posent dans les Etats baltes, en particulier celles concernant les minorités, doivent être examinées et résolues à l'abri des bruits de sabre. La présence de troupes étrangères dans les territoires d'Etats souverains, au nom de la protection des droits sociaux, culturels, ethniques, linguistiques et religieux des minorités, ne saurait justifier des mesures tendant à promouvoir les droits de l'homme. Ces questions doivent être réglées par le biais d'un processus politique interne et conformément à la loi dans le plein respect des normes internationales concernant les droits de l'homme et en coopération étroite avec les institutions et organes internationaux compétents.

La Croatie est fermement d'avis que la diplomatie préventive est le moyen le plus souhaitable et le plus efficace d'apaiser les tensions et de parvenir à des solutions justes et durables. Malheureusement, la diplomatie préventive a échoué dans les Balkans, dans les territoires de la République de Croatie et de la République de Bosnie-Herzégovine. L'histoire nous a récemment enseigné cette cruelle leçon : combien peuvent être atroces les crimes commis au nom de la protection des droits de l'homme. Il ne faut pas oublier la déclaration sans fondement faite par la Serbie, à savoir que les droits du peuple serbe en Croatie et en Bosnie-Herzégovine sont violés, ni son recours à la présence militaire dans les territoires de ces deux Etats Membres des Nations Unies pour lancer une attaque brutale dans le but de s'emparer de la plus large partie possible de leurs territoires.

Aujourd'hui, l'un des principaux objectifs de l'Organisation des Nations Unies est d'apaiser les tensions qui pourraient provoquer une nouvelle crise régionale ou élargir les crises actuelles. Pour ce faire, il faut respecter deux principes fondamentaux. Premièrement, protection et respect sans réserve des droits de l'homme et des minorités. Deuxièmement, retrait total et inconditionnel de toutes les forces militaires étrangères, qui s'y trouvent sans y avoir été invitées, des territoires d'Etats Membres souverains des Nations Unies. La violation de l'un de ces principes ne devrait pas faire obstacle au respect de l'autre.

En appuyant ce projet de résolution, nous demandons instamment à toutes les parties, les Etats baltes et la Fédération de Russie, de s'orienter vers la recherche de solutions mutuellement acceptables et pacifiques sans subordonner deux processus différents, pour contribuer ainsi à renforcer la stabilité mondiale et européenne.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur ce point.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/48/L.17/Rev.2. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/48/L.17/Rev.2?

Le projet de résolution A/48/L.17/Rev.2 est adopté (résolution 48/18).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite ainsi achever l'examen du point 32 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 151 de l'ordre du jour

Perspectives et participation : une initiative des Nations Unies : projet de résolution (A/48/L.19)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de Papouasie-Nouvelle-Guinée, M. John Kaputin, qui va présenter le projet de résolution A/48/L.19.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je suis heureux d'ouvrir le débat sur le point 151 de l'ordre du jour, intitulé "Perspectives et participation : une initiative des Nations Unies".

Il y a un peu plus d'un an, j'ai eu l'honneur de proposer cette initiative dans cette salle. Bien que convaincu à l'époque, comme je le suis toujours, que cette proposition concernait des questions d'intérêt mondial, je n'ai pu prendre alors la parole qu'au nom de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Aujourd'hui, je peux prendre la parole à l'Assemblée sachant que la proposition bénéficie de l'appui de nombreux autres gouvernements, d'organisations régionales et internationales, de groupes de Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales.

Dans la seule région de l'Asie-Pacifique, la proposition a été approuvée officiellement et unanimement par le Forum du Pacifique Sud, le Groupe mélanésien "Fer de lance", ainsi que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Elle bénéficie de l'appui du Mouvement des pays non alignés, ainsi que des membres du Groupe des 77, du Forum des petits Etats, de l'Alliance des petits Etats insulaires et de groupes régionaux partout dans le monde. Cette proposition a été discutée et favorablement accueillie non seulement dans les pays en développement, mais également dans les pays industriels avancés.

La proposition est appuyée de façon pratique par le Programme des Nations Unies pour le développement, qui a apporté son assistance dans la création d'un atelier régional sur les perspectives et la participation. Elle a également été encouragée par un grand nombre, toujours croissant, d'organisations non gouvernementales.

En outre, je suis heureux d'annoncer que nous avons reçu une lettre du Coprésident européen de l'Assemblée paritaire des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et de la Communauté économique européenne se félicitant de cette initiative.

Comme le suggèrent les dimensions de l'ouvrage distribué à toutes les délégations où sont décrites les origines, la nature et l'évolution de la proposition, l'idée

selon laquelle l'ONU devrait parrainer une étude sur les options pratiques visant à augmenter les perspectives et la participation, de faible lueur, est devenue une idée très éclairée — et, à mon avis — très éclairante.

En ce qui concerne le Programme des Nations Unies pour le développement, le thème envisagé dans la proposition du Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est devenu un phare ralliant les efforts déployés pour s'attaquer à ce que le *Rapport mondial sur le développement humain 1993* décrit comme le "problème central de notre temps" : le développement des peuples, par et pour les peuples.

Nous étudions cette proposition d'initiative de l'ONU sur les perspectives et la participation alors même que se prennent des décisions qui affectent l'avenir économique d'importantes régions du monde. Dans quelques heures, le sort de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) sera décidé. Quelques jours plus tard, les dirigeants des pays participant au forum de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique doivent se rencontrer. Et c'est dans un mois que doivent s'achever les négociations de l'Uruguay Round sur l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

Bien que les gouvernements des pays en développement ne soient généralement pas au coeur de ces décisions qui seront — ou ne seront pas — prises, selon le cas, celles-ci seront de la plus grande importance pour l'économie de ces pays et le bien-être de leur population. Quel que soit le résultat, un effort important pour reconsidérer les options visant à maximiser les possibilités et la participation — plus particulièrement mais non exclusivement pour les citoyens des pays en développement — sera nécessaire si on veut arrêter, voire inverser, le déclin actuel des perspectives économiques de nombreux pays en développement.

Le monde traverse une phase qui a été décrite très justement comme une époque de changements extraordinaires dans les affaires mondiales. Cette réflexion a d'autant plus de poids qu'elle figure dans un rapport préparé par un organe, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), qui est en quelque sorte le gardien des générations futures. Pour reprendre les termes de l'UNICEF,

"... une bonne partie des pays en développement sont aujourd'hui confrontés à la pire des famines financières qu'ils aient connues à l'ère moderne. ...

Malgré ... [les] problèmes, les raisons d'espérer se sont accrues grâce aux gigantesques bouleversements ... de ces dernières années." (*La situation des enfants dans le monde, 1993, p. 10*)

Il y a, estime l'UNICEF, "un nouvel espoir pour le développement du monde". Si certaines situations peuvent être évitées, alors

"l'espoir de voir s'installer une croissance économique durable ne tiendra pas de l'utopie." (*ibid., p. 11*)

Mais sur quoi se fonde cet espoir? Comme le montrent le nombre, la gravité et la variété des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, une plus grande partie du monde change — de façon plus dramatique et de manières plus diverses — qu'à n'importe quel moment des 48 années précédentes de l'histoire des Nations Unies.

Alors que les années 80 ont fait place aux années 90 et que nous progressons dans la présente décennie, les alignements internationaux d'autrefois, qui semblaient alors permanents, se sont effondrés ou ont été dispersés. Beaucoup d'idées orthodoxes ont subi, ou subiront, un sort semblable. Bien des choses qui paraissaient certaines pendant la guerre froide sont aujourd'hui dépassées. D'anciennes incertitudes ont réapparu, des incertitudes nouvelles ne cessent de croître et de se développer.

Malgré des succès évidents, surtout dans et par les pays nouvellement industrialisés, les difficultés et les perspectives pour beaucoup de pays en développement semblent non seulement empirer, mais empirer à un rythme toujours plus rapide. Dans la plupart des parties du monde en développement — ou, devrais-je dire, dans les parties du monde où le développement est nécessaire et souhaité même s'il n'est pas nécessairement réalisé — la situation se présente comme le décrit le rapport de la Commission Sud de 1990, à la page 79 :

"On est profondément conscient des limites des stratégies du développement adoptées dans le passé, et de plus en plus convaincu que ce n'est pas en revenant à ces stratégies que l'on sortira de la crise actuelle."

Le *Rapport mondial sur le développement humain, 1993*, parvient à peu près aux mêmes conclusions en utilisant des termes très semblables.

En ce qui concerne l'approche de la communauté internationale quant aux conditions, y compris les besoins, les projets et les aspirations, dans beaucoup de pays en développement, je ne saurais mieux faire que de répéter les observations du Secrétaire général dans son dernier rapport annuel sur l'activité de l'ONU :

"Il nous faut donc promouvoir une conception nouvelle et pragmatique du développement, une

conception qui recueille l'assentiment du plus grand nombre." (A/48/1, par. 8)

L'espoir d'une amélioration est réel, mais le fondement de cet espoir est loin d'être évident.

Les conclusions pessimistes du Secrétaire général s'appliquent même à des pays comme la Papouasie-Nouvelle-Guinée, où le produit national brut par habitant croît à un rythme qui dépasse 9 % par an. Pour présenter les choses simplement, nous ne faisons pas assez et nous n'en savons pas assez sur les solutions les plus efficaces qui permettraient d'accroître — ou, ce qui est plus important encore, de lier — les perspectives et la participation.

En proposant cette initiative qui figure dans le projet de résolution sur les perspectives et la participation, le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ne prétend pas avoir déjà trouvé le concept que cherche la communauté internationale. Nous pensons plutôt qu'une étude complète, systématique et approfondie des options pratiques pour maximiser les perspectives et la participation, particulièrement en ce qui concerne les citoyens et l'économie des pays en voie de développement, peut contribuer à la recherche d'une solution. Nous pensons que cela pourrait apporter une contribution potentiellement utile à l'amélioration des conditions dans les pays où le développement est un objectif et un besoin largement partagé, sinon réalisé.

Compte tenu de notre engagement envers l'ONU, le développement et son caractère durable, nous pensons qu'une telle étude peut servir des intérêts qui transcendent les différences entre les pays développés et les pays en développement, les frontières régionales et nationales et les générations. Nous pensons que la composition, le travail et les recommandations du groupe qui effectue cette étude doivent être compatibles avec des intérêts aussi généraux. Nous croyons fermement qu'un rapport acceptable et pratique doit être fondé sur un engagement véritable et poursuivre des intérêts communs.

Le résultat doit être une contribution pertinente sur le plan mondial pour résoudre des préoccupations mondiales qui doivent être considérées comme une responsabilité mondiale : une adjonction pratique à des processus de développement durable où les êtres humains, indépendamment des différences individuelles, ethniques ou socio-économiques, doivent être, comme le prévoit d'ailleurs la Déclaration de Rio, au centre de notre effort.

Les concepts et les mots qui sont largement employés pour qualifier les pays en développement par les Etats Membres et les institutions spécialisées de l'ONU suggèrent une certaine lassitude dans le débat, un échec dans la

pratique, l'épuisement des idées. Je songe particulièrement aux termes largement utilisés de "reconstruction", de "reprise" et de "revitalisation".

L'augmentation de la fatigue de l'aide, comme on l'appelle, dans les pays industrialisés et développés semble avoir une contrepartie, à savoir l'accroissement du fatalisme quant aux possibilités d'un changement important dans beaucoup de pays en développement.

Il conviendrait que non seulement le langage, mais aussi la pensée et, plus encore, les initiatives en matière de développement fassent rapidement l'objet de ce qui a été largement décrit comme une réactivation.

En même temps, les besoins, les pressions et les débouchés pour les ressources rares continuent d'augmenter dans le monde, notamment dans les pays dont les économies sont en transition, passant d'une économie centralisée à une économie de marché. Il en résulte que le développement dans de nombreux pays en développement dépend de la capacité de faire plus avec moins, en tout cas dans un avenir prévisible.

Les intérêts de tous ceux qui sont concernés de près ou de loin par l'évolution des pays en développement seront mieux satisfaits si les perspectives et la participation sont optimisées, ou à tout le moins accrues, puis maintenues dans l'intérêt des générations futures. La réciprocité de ces intérêts concerne autant les peuples et les gouvernements des pays en développement que les donateurs, les prêteurs commerciaux et concessionnels, les investisseurs et les partenaires commerciaux, ainsi que les pays voisins et d'autres personnes intéressées. En fait, ce n'est que lorsque les perspectives et la participation seront à la fois accrues et interdépendantes que le développement durable de notre planète pourra devenir un objectif concret.

En bref, le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée estime que l'adoption du projet de résolution dont nous sommes saisis répond à un intérêt mondial et inter-générationnel commun. C'est sur la base de cette croyance que nous avons initialement proposé la nomination d'un groupe ad hoc d'experts distingués et expérimentés, largement représentatif de la communauté internationale, en vue d'identifier les solutions pour accroître les perspectives et la participation, eu égard, en particulier — mais sans que cela soit l'exception — à l'économie des pays en développement. C'est exactement sur cette même base que nous recherchons maintenant l'appui de l'Assemblée générale en vue de l'adoption de ce projet de résolution.

Dans de nombreuses régions d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et du Pacifique Sud, y compris en Papouasie-

Nouvelle-Guinée, beaucoup continuent de rechercher les moyens d'entrer dans une économie de marché. D'autres s'efforcent d'augmenter leur participation.

La combinaison de caractéristiques particulières dans certaines régions est peut-être unique, mais la situation générale ne l'est pas. De nombreuses difficultés sont soit identiques soit similaires aux problèmes que connaissent des gens qui dans d'autres pays recherchent des possibilités de participer aux courants de l'économie. Les expériences faites en d'autres temps et en d'autres lieux peuvent aider à identifier des solutions et à les appliquer aux niveaux local, national et régional.

On estime généralement que le marché offre presque automatiquement des perspectives de participation économique. On s'attend souvent à ce que le passage d'une économie centralisée à une économie de marché augmente quasi automatiquement la dimension, le nombre et la variété des choix économiques.

Si les problèmes peuvent être difficiles à identifier, ils peuvent être encore plus difficiles à surmonter. Les moyens concrets d'apporter des améliorations et de permettre un meilleur accès au marché peuvent souvent nous échapper. Assurer un lien entre les perspectives et la participation est essentiel à la mise en place d'un développement fructueux.

Dans bien des pays, les limites des perspectives et de la participation ont été héritées, imposées ou, d'une façon ou d'une autre, importées de l'étranger, souvent avant, parfois après l'indépendance. On peut envisager des méthodes qui s'inspirent de celles qui ont été éprouvées à l'étranger pour réduire, supprimer ou surmonter les incidences de ces limites. Une compréhension approfondie des problèmes pertinents, une analyse systématique des choix possibles et un échange complet d'expériences et d'idées peuvent s'avérer nécessaires, utiles et fructueux.

Les membres de nombreuses délégations connaissent le genre de problèmes que rencontrent les citoyens des pays en développement pour faire fructifier leurs ressources. Ils sont conscients de l'incapacité — qui souvent tient à un manque de volonté — de nombreuses institutions financières de consentir des prêts sur la base d'une promesse personnelle, d'un projet éducationnel, des compétences acquises ou de terres soumises à des régimes fonciers traditionnels. Ils connaissent les obstacles que rencontrent les familles ou les groupes ethniques traditionnels qui cherchent à acquérir, gérer ou contrôler des entreprises commerciales et à sauvegarder les règles d'héritage traditionnelles. Ils ont observé le fonctionnement des politiques et des procédures qui favorisent et renforcent les intérêts déjà établis, empêchant ainsi que de nouveaux éléments pénètrent un marché où ils seraient véritablement concurrentiels. Beaucoup sont au fait

des difficultés pouvant résulter, par exemple, du fait que même des institutions spécialisées des Nations Unies peuvent chercher à obtenir des prêts pour le financement de projets qui sont soit trop importants, soit soumis à des contraintes techniques telles que les entreprises locales ne peuvent simplement pas y participer.

Les autorités compétentes des pays en développement sont souvent attachées au changement, mais elles sont nombreuses à penser qu'il est difficile d'identifier — et encore plus d'appliquer — des méthodes de substitution destinées à éviter, à réduire, à supprimer ou, au contraire, à contrecarrer les limitations inopportunes, inutiles et injustes imposées aux citoyens et qui les privent d'une participation substantielle.

Mais certaines solutions méritent un examen approfondi. La façon dont les villageois de la région dont je suis originaire, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, ont rassemblé des noix de coco et des coquillages servant de monnaie d'échange traditionnelle pour acquérir les titres d'une société locale en est un exemple. La façon dont les membres d'une même famille peuvent se voir confier la responsabilité du remboursement de prêts peu importants à de soi-disant entrepreneurs en Indonésie en est un autre.

Bien qu'il ne puisse éviter de traiter les facteurs externes, le groupe ad hoc proposé dans le projet de résolution risque de se trouver confronté à des difficultés qui peuvent être éliminées et à des choix qui peuvent être étendus grâce à des initiatives locales, nationales et régionales. Une grande partie de ce travail peut, dans la pratique, revêtir la forme d'un échange mondial d'informations : un exemple éloquent d'auto-suffisance collective à l'échelle mondiale, englobant une coopération régionale et inter-régionale Nord-Sud, Sud-Sud.

Ce faisant, je prédis mais ne prescris pas.

L'objectif principal de ce projet est d'apprendre, de partager des expériences et d'explorer des idées. C'est, en fait, précisément à cause d'obstacles, de choix et de réponses pertinents qui doivent souvent encore être identifiés qu'il convient de créer un groupe comme celui envisagé dans le projet de résolution.

La proposition qui est à la base de ce projet de résolution vise à ce que l'Organisation des Nations Unies prenne une initiative qui est de la plus grande importance pour de nombreux Membres et qui répond, comme je l'ai déjà souligné, aux intérêts virtuels de tous. Le premier et le deuxième alinéas du préambule attirent notre attention sur la situation de nombreux pays en développement et que l'initiative est chargée de traiter.

Le troisième alinéa reconnaît implicitement la nécessité d'éviter les répétitions et encourage les membres du groupe proposé à tracer la voie, en apportant au Secrétaire général un complément et une aide au moment de l'élaboration d'un agenda pour le développement.

Le quatrième alinéa du préambule reconnaît la responsabilité et le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la promotion du développement dans toutes les parties du monde.

L'alinéa suivant indique clairement que l'initiative proposée est centrée sur les pays en développement tout en étant pertinente et en présentant des avantages potentiels pour d'autres régions du monde.

Le sixième alinéa du préambule a pour but d'attirer l'attention du groupe sur des documents qui contribueront à expliquer les origines, le développement et l'objectif projeté de sa tâche, tout en respectant son indépendance et sans lui expliquer en détail ce qu'il doit faire.

Les autres alinéas du préambule — septième, huitième et neuvième — ont pour but de placer cette initiative dans le contexte des autres activités, plans et résolutions des Nations Unies qui ont une pertinence particulière pour les pays en développement.

Le paragraphe 1 du dispositif reconnaît les progrès réalisés dans le domaine des problèmes de développement ailleurs dans le système des Nations Unies, en particulier par le Secrétaire général.

Pour éviter le double emploi ou la création de nouvelles institutions en cours, le paragraphe suivant indique clairement que le groupe proposé doit être créé pour s'acquitter d'une tâche spécifique et importante. La base étendue d'expérience et d'expertise sur laquelle il se fondera devra être diversifiée.

Le paragraphe 3 du dispositif prie le Secrétaire général d'assumer la responsabilité du choix des membres du groupe en consultation avec les Membres de l'Organisation des Nations Unies, notamment les groupes régionaux. Il précise la date où les travaux devraient commencer. Il détermine leur durée avec précision. Il a pour but de garder les coûts au minimum logique compte tenu des résultats désirés, en encourageant le Secrétaire général à puiser dans les sources existantes en utilisant des personnes qualifiées et compétentes tout en gardant la possibilité de s'adresser à d'autres sources, notamment des organismes qui ne sont pas nommés ou qui ne sont pas suffisamment représentés dans les listes actuelles.

Reconnaissant les difficultés financières que connaît actuellement tout le système des Nations Unies — mentionnées aux paragraphes 3 et 4 du dispositif —, j'aimerais appeler l'attention de l'Assemblée générale sur l'engagement que j'ai déjà annoncé au nom du Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui souhaite faire un don de 100 000 kina — environ 102 000 dollars des Etats-Unis — pour contribuer au financement de ce groupe.

J'aimerais également évoquer à cet égard la recommandation qui a été faite par le Comité ministériel permanent du Mouvement des pays non alignés pour la coopération économique, qui recommande aux gouvernements et aux autres parties intéressées de songer à offrir des donations semblables. En fait, le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pense que ce projet est si vital pour ses intérêts nationaux qu'il est prêt à considérer la possibilité d'apporter d'autres formes d'assistance, notamment en accueillant les réunions que ce groupe pourrait tenir dans notre région, s'il y a lieu.

Le paragraphe 5 du dispositif a pour but de veiller à ce que ses efforts pour identifier et mettre en oeuvre des solutions pour tirer le meilleur parti des perspectives et des possibilités ne soient pas limités aux seuls efforts déployés au sein du système des Nations Unies. D'autres organismes seraient encouragés à apporter leur contribution.

La première Conférence mondiale sur le développement durable pour les petits Etats insulaires en développement, la Conférence internationale sur la population et le développement, le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes sont des exemples qui viennent immédiatement à l'esprit.

L'effet général de ce paragraphe est d'appeler l'attention sur la nécessité d'amener ces organismes à considérer ces activités et à envisager le rôle qu'ils pourraient jouer pour compléter le rôle du Groupe d'experts en ce qui concerne notamment ses recommandations.

Le paragraphe 6 du dispositif prévoit la transparence et la responsabilité en priant le Secrétaire général de tout faire pour que l'Assemblée générale soit informée des activités de ce groupe.

Le dernier paragraphe indique que les membres peuvent passer en revue et commenter l'activité de ce groupe.

Comme je l'ai dit dans l'introduction du livre *Opportunity and Participation*, les perspectives et la participation sont :

“des aspirations humaines quasi universelles. Comme dans la pratique, elles doivent être liées pour déboucher sur un développement significatif, elles sont des objectifs importants pour les décideurs des gouvernements, les organes non gouvernementaux, ainsi que les organisations internationales et régionales, dans pratiquement toutes les régions de notre monde toujours plus interdépendant.”

L’initiative qui résultera de l’adoption de ce projet de résolution a pour but de faire progresser les intérêts mondiaux.

Voilà pourquoi je prie tous les Membres des l’Organisation des Nations Unies d’adopter ce projet de résolution, et je souhaiterais qu’il le soit par consensus.

J’ai le plus grand plaisir de conclure en appelant l’attention de l’Assemblée générale sur la diversité des auteurs de ce projet de résolution. Ce faisant, j’ai l’honneur de reconnaître avec beaucoup de gratitude la participation des délégations suivantes : Algérie, Bahamas, Barbade, Bénin, Fidji, Grenade, Indonésie, Israël, Iles Marshall, Etats fédérés de Micronésie, Namibie, Samoa, Sierra Leone, Iles Salomon et Vanuatu. Je reconnais également avec gratitude le fait que d’autres délégations, notamment celles du Belize et de la Mongolie, se soient jointes aux auteurs du projet de résolution après la publication du texte du projet.

Le Président (*interprétation de l’anglais*) :

J’aimerais informer les membres qu’une correction a été apportée au libellé de la version anglaise du projet de résolution. A la troisième ligne du paragraphe 3 du dispositif, le mot “may” est remplacé par le mot “will”; la phrase se lit maintenant comme suit : “so that they will commence their study in January 1994”. Les versions dans les autres langues seront modifiées en conséquence si nécessaire.

M. Blaney (Etats-Unis d’Amérique) (*interprétation de l’anglais*) :

Les Etats-Unis se félicitent de cette occasion de prendre la parole devant l’Assemblée générale sur la question du développement des perspectives économiques et de la participation, et ont le plaisir d’accorder leur appui au projet de résolution présenté par la délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Ma délégation estime que le projet de résolution dont nous sommes saisis revêt une grande importance pour l’économie de tous les Etats Membres, et en particulier pour l’économie des pays en développement et des pays en transition. Le véritable développement économique dépend de la participation des individus à leur économie, et par extension de celle des pays aux relations économiques

internationales; les perspectives sont la clef de la participation à tous les niveaux du développement économique.

Certains intérêts anciens, hérités ou imposés de l’extérieur, peuvent faire obstacle aux mécanismes du marché. Par conséquent, la capacité d’entretenir des conditions économiques stimulantes et de créer de nouvelles perspectives dans le cadre des pays en développement et des économies en transition est considérablement entravée, ce qui a pour résultat de faire obstacle à la participation au développement. En se joignant au consensus sur ce texte, les Etats Membres se mettront d’accord pour affronter les obstacles aux perspectives économiques et à la participation.

Ma délégation reconnaît que cette initiative tire une grande partie de sa force du consensus découlant des activités de la Conférence des Nations Unies sur l’environnement et le développement, du programme Action 21 et de la Commission du développement durable.

Par conséquent, ma délégation est heureuse de noter que le projet de résolution utilise la liste d’experts de la Commission du développement durable pour la constitution du groupe d’étude.

Le groupe, avec une représentation équilibrée des membres, traiterait de cette initiative à la lumière de la situation économique, administrative et réglementaire internationale actuelle. Il accorderait une attention soutenue aux relations entre les questions de développement économique et les questions généralement associées au développement social, soit la pauvreté, la mise en valeur des ressources humaines et la santé. Les réalités sociales ont une incidence directe sur le développement économique, et nulle d’entre elles ne peut être améliorée au détriment d’une autre. Finalement, nous devons prendre bien soin de tenir compte des intérêts des pays les moins avancés dans la mise en oeuvre de l’initiative dont nous sommes saisis.

M. Butler (Australie) (*interprétation de l’anglais*) :

L’Australie appuie ce que nous considérons comme l’objectif fondamental de l’initiative économique de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui consiste à mobiliser des ressources nationales non utilisées et à créer des perspectives économiques pour les citoyens du pays. La nécessité d’améliorer les perspectives économiques et la participation des citoyens dans les pays en développement demeurent un défi de la plus haute importance. Elle fait appel à l’attention soutenue de la communauté internationale, et nous serions heureux que soit déployé un effort supplémentaire pour identifier des options concrètes permettant l’amélioration des perspectives économiques et de la participation des entreprises locales de tous les secteurs sociaux dans les pays en développement.

Lors du lancement de cette initiative au cours du débat tenu durant la quarante-septième session de l'Assemblée générale, le Ministre des affaires extérieures de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'Honorable John Kaputin, a affirmé que, dans une certaine mesure, l'initiative était

"la contrepartie économique de l'Agenda pour la paix". (A/47/PV.30, p. 22)

L'Australie appuie fermement l'opinion de la Papouasie-Nouvelle-Guinée selon laquelle une sécurité économique accrue est un important élément de soutien à une paix et une stabilité durables. De fait, le Ministre des affaires extérieures de l'Australie, le Sénateur Gareth Evans, a consacré une grande attention, dans son livre intitulé *Cooperating for Peace*, présenté dans cette salle le mois octobre dernier, à la nécessité du développement social et économique dans le cadre de l'élaboration de stratégies de consolidation de la paix.

Nous notons également l'opinion exprimée par le Ministre des affaires extérieures de la Papouasie-Nouvelle-Guinée lors de la quarante-septième session, selon laquelle l'initiative économique de la Papouasie-Nouvelle-Guinée doit être considérée comme une contribution concrète à l'agenda pour le développement. Alors que l'ONU est à la veille de célébrer son cinquantième anniversaire, nous faisons face au besoin urgent de réévaluer le rôle de l'Organisation — et de toute la communauté internationale — concernant la question pressante du développement. L'Australie appuie fermement les objectifs d'un agenda pour le développement et attend avec intérêt le rapport provisoire du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la préparation de cet agenda.

Le sénateur Evans a aussi accordé beaucoup d'attention dans son livre à la question de la rationalisation de l'administration et des ressources de l'ONU. L'Australie attache une importance particulière à un accroissement de la coordination au sein du système des Nations Unies et à une utilisation efficace de ses ressources limitées. Dans ce contexte, et compte tenu des liens qui unissent l'objectif sous-jacent de l'initiative de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les activités connexes de l'ONU, l'Australie favorise l'examen des moyens par lesquels l'initiative pourrait être harmonisée avec d'autres processus actuellement en cours, comme celui relatif à l'agenda pour le développement.

Les éventuelles incidences institutionnelles et budgétaires de la création d'un nouveau groupe d'experts laissent entrevoir la nécessité d'examiner également la possibilité qu'un groupe existant approprié puisse poursuivre les objectifs de l'initiative de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Un débat à ce sujet devrait avoir lieu dans le contexte de renseignements supplémentaires sur les évaluations de

l'incidence budgétaire probable de l'initiative et sur les mandats des groupes d'experts existants.

L'ONU dispose actuellement de trois groupes d'experts ayant le mandat de traiter des questions de développement : le Conseil consultatif de haut niveau sur le développement durable, l'équipe d'experts rattachée à ce Conseil, et le Comité de la planification du développement. La question de l'avenir de ce dernier Comité n'a par ailleurs pas encore été résolue.

L'Australie se félicite de l'intention exprimée par la Papouasie-Nouvelle-Guinée de verser une contribution financière en vue de la mise en oeuvre de son initiative.

L'Australie a examiné avec intérêt les documents connexes distribués par la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'appui de sa proposition, soit les comptes rendus de l'Atelier national et de l'Atelier régional tenus en Papouasie-Nouvelle-Guinée en 1993 pour mettre en valeur ladite initiative. L'Australie aimerait que soit clarifié ce qui nous semble être l'idée que l'adoption d'une démarche plus protectionniste ou la hausse des barrières économiques, plutôt que leur baisse, pourraient faire partie de la solution au problème du lien entre les perspectives et la participation des citoyens du pays. L'Australie est fermement convaincue que c'est l'abaissement et non le relèvement, des barrières commerciales entre les pays qui stimulera la participation et les perspectives économiques.

M. George (Etats fédérés de Micronésie) (*interprétation de l'anglais*) :

Pour un nouveau pays insulaire comme les Etats fédérés de Micronésie, il ne peut y avoir de plus grande priorité que le développement, et nous ne sommes pas les seuls dans ce cas. Il s'agit de la question la plus largement et la plus constamment débattue ici, à l'ONU. Le monde lui-même se divise de plusieurs façons, mais aucune division ne nous est plus familière que celle entre les pays développés et les pays en développement, ou, comme il est souvent dit, entre le Nord et le Sud. Cent vingt-sept des Membres de l'ONU, soit plus des deux tiers, consacrent la plus grande partie de leur énergie à une chose : le développement.

Cela n'est pas surprenant, parce que l'ONU, en principe, doit s'occuper largement d'assurer l'avenir, et sans développement, la plupart des peuples du monde feraient face à un avenir très sombre. Mais, en dépit de toute l'attention accordée jusqu'à maintenant à ce qui est sûrement une des préoccupations les plus fondamentales de l'humanité, les résultats obtenus ont été très inégaux. D'énormes sommes ont été dépensées et de grands progrès ont été accomplis dans certains pays en développement, alors que, dans d'autres pays en développement, il semble que

toutes les analyses des experts, toute la planification effectuée et toutes les conférences organisées ont eu peu d'incidence. Même là où il y a eu des progrès, nous constatons trop souvent qu'il n'a eu un effet favorable que sur la vie de groupes très limités de la société, alors que des milliers ou des millions d'autres personnes attendent en vain de bénéficier des fruits du développement.

En d'autres termes, il existe une nécessité de trouver des façons d'utiliser plus efficacement les sommes de plus en plus faibles consacrées à l'aide au développement et d'atteindre ceux qui sont encore à l'écart du processus de développement. Le projet de résolution visant à lancer l'initiative des Nations Unies sur les perspectives et la participation répond à cette nécessité, de l'avis de ma délégation, d'une manière très appropriée. Par conséquent, je saisis cette occasion pour réaffirmer l'appui ferme des Etats fédérés de Micronésie qui avait été exprimé ici par le Ministre Resio Moses au cours du débat général. Nous sommes fiers de coparrainer le projet de résolution et sommes reconnaissants au Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Ministre John Kaputin et à l'Ambassadeur Lohia pour la pertinence de leur démarche et pour leurs efforts inlassables afin de faire avancer cette question.

Mon pays est l'un des nombreux pays qui ont des chances de bénéficier considérablement du processus préconisé dans le projet de résolution. Mon peuple, depuis un certain nombre d'années, a eu accès à diverses formes d'assistance, principalement des Etats-Unis, d'abord en tant que territoire sous tutelle, et plus récemment, en tant que pays indépendant. Nous recevons aussi maintenant de plus en plus d'aide de nos voisins de la région de l'Asie et du Pacifique. En tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies, nous collaborons avec la Banque asiatique de développement et le groupe de la Banque mondiale, et nous participons, dans la mesure du possible, à tous les nombreux processus en cours au sein de cette instance pour encourager le développement. Enfin, nous participons à un certain nombre d'organisations régionales du Pacifique pour examiner des problèmes de développement que nous avons en commun avec nos frères insulaires.

Mais en dépit de tout cela, le rythme du développement a été et reste très lent dans mon pays. Il est certainement vrai qu'aujourd'hui, les visiteurs sont frappés par les progrès réalisés dans plusieurs de nos centres urbains, mais pour le reste du pays, il n'y a guère de changement, et pour une grande partie de notre population, la vie n'a pas beaucoup changé. Ce qui est pire encore, c'est que cette population n'a guère de perspectives de participer au processus de progrès. Est-ce parce qu'elle manque d'ambition? Certes non : grâce aux télécommunications modernes, cette population est très consciente de sa position. Est-ce qu'elle manque d'énergie? Certainement pas : survivre au niveau de subsistance, ou

presque, implique un très dur travail. La population est-elle opprimée par ses chefs? Là encore, la réponse est non : notre société est tout à fait démocratique, et notre système solide de famille élargie rend nos chefs plus responsables que jamais.

Nous serions devenus très découragés si nous n'avions pas su que la plupart des autres pays en développement sont plus ou moins dans la même situation. Mais le simple fait de le savoir ne nous permet pas de mieux répondre aux besoins de notre peuple. Cela ne corrige pas les insuffisances dans la façon dont nous utilisons l'aide au développement. Cela ne nous donne pas le recul nécessaire pour libérer les grandes potentialités que renferme la participation plus large de nos citoyens au progrès de leur pays.

Ce que nous retirons de cette prise de conscience de développement similaire entre pays en développement est la compréhension qu'un grand nombre des obstacles fondamentaux que nous connaissons ne sont peut-être pas dus à des insuffisances qui nous sont propres. Ainsi, grâce à l'initiative de l'ONU en matière de perspective et de participation, nous avons maintenant une nouvelle ressource puissante pour mieux comprendre nos difficultés et nous montrer la bonne marche à suivre pour l'avenir. Le travail effectué par cette initiative renforcera considérablement les résultats des grands efforts de développement en cours actuellement et fera beaucoup, notamment, pour faciliter l'application la plus large possible du programme Action 21.

Le paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution invite les Etats Membres et les organisations internationales à contribuer à titre volontaire à l'application de cette résolution. Le Ministre des affaires étrangères, M. Kaputin, a encore accru la reconnaissance que nous devons à son pays en annonçant que la Papouasie-Nouvelle-Guinée verserait une contribution très généreuse. Les Etats fédérés de Micronésie souhaitent également démontrer leur appréciation et leur appui envers cette initiative, et par conséquent, en temps utile, nous verserons une contribution à ce fonds volontaire à hauteur d'un montant qui confirmera l'importance que cette initiative a pour nous.

Nous nous associons aux auteurs du projet de résolution pour demander son adoption par consensus.

M. Soegarda (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis d'emblée d'exprimer les sincères remerciements de ma délégation à M. John Kaputin, Ministre des affaires étrangères de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, pour la déclaration intéressante qu'il a faite en présentant ce point de l'ordre du jour. Ma délégation est convaincue que nous saurons tous accorder à cette proposition importante l'examen sérieux qu'elle mérite.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour examiner ce point sur l'initiative de l'Organisation des Nations Unies en matière de participation, dans le contexte de la recherche inlassable par la communauté internationale des moyens d'améliorer la condition humaine. Cette recherche elle-même est mue par le besoin de corriger les grands problèmes économiques qu'affrontent les pays développés et en développement, ainsi que par la nécessité de tirer parti des possibilités et des défis que renferme la période de l'après-guerre froide.

Nous pensons donc que le moment est venu de prendre des initiatives pour accélérer le développement, éliminer la pauvreté et relancer l'économie mondiale. Dans cette rubrique, on voit apparaître une évolution certaine, à la fois au niveau conceptuel et en ce qui concerne la formation de consensus. La notion de développement est de plus en plus considérée comme ayant une base large et comme étant centrée sur la population, ainsi que l'a clairement démontré le dixième Sommet des pays membres du Mouvement des pays non alignés l'année dernière, et ainsi que l'a réaffirmé maintes fois le Groupe des 77. A cette fin, la Commission Sud, dans son rapport intitulé "Le Sud face aux défis de l'avenir", souligne l'objectif prioritaire de répondre aux besoins fondamentaux de la majorité de la population et d'un ferme engagement pour éliminer la pauvreté et la faim. Cette notion a également évolué de manière à englober la notion du développement durable et les dispositions du programme Action 21. C'est ainsi que la Stratégie internationale de développement également, la Déclaration de la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale et les engagements pris à la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED VIII) ont contribué à réorienter et à élargir ce concept et la relation entre les dimensions sociales, économiques et politiques du développement, ainsi qu'à les faire accepter plus complètement.

En outre, la nécessité d'un développement centré sur la population exige de concentrer davantage d'attention sur la mise en valeur des ressources humaines et l'édification de la capacité nationale. Nous considérons que chacun de ces aspects du développement doivent notamment être intégrés dans le cadre du projet de l'ordre du jour pour le développement. Dans ce contexte, nous estimons opportun et pertinent de susciter une plus grande prise de conscience de la nécessité d'augmenter les possibilités offertes à la population pour le développement et d'accroître sa participation, ce qui lui permettra de mieux déterminer son propre avenir. Cela étant, et compte tenu de la notion de développement centré sur la population, il est important que les gouvernements déterminent leurs stratégies de développement nationales de manière à englober les objectifs d'un accès accru aux possibilités de développement et à la participation de toutes les populations.

C'est dans ce cadre que ma délégation appuie la proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée de porter cette initiative à l'attention de la communauté internationale. Nous pensons qu'il est essentiel de faire un sérieux effort pour parvenir à un consensus sur le projet de résolution ayant trait au point de l'ordre du jour dont nous sommes saisis.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je voudrais annoncer que la liste des orateurs pour le point 151 est maintenant close.

M. Horoi (Iles Salomon) (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom du peuple et du Gouvernement des Iles Salomon, je félicite le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée d'avoir proposé cette initiative des Nations Unies sur les perspectives et la participation.

Conformément aux accords conclus par le Groupe mélanésien "Fer de lance", ainsi que par tous les membres du Forum du Pacifique Sud, nous sommes heureux d'apporter notre appui à cette proposition. Comme le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de mon pays l'a déclaré à l'Assemblée générale le mois dernier, nous nous félicitons de la proposition présentée par la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Partageant de nombreux intérêts, y compris les mêmes besoins et aspirations, avec le pays dont émane cette proposition, nous sommes fiers d'être l'un des auteurs du projet de résolution à l'examen (A/48/L.19).

Ayant été représentés à l'Atelier régional sur les perspectives et la participation, nous sommes très heureux de la manière dont les autres Membres et institutions spécialisées des Nations Unies ont accueilli cette proposition ainsi que son thème, qu'ils ont fait leurs.

Comme les peuples d'autres parties du monde en développement, de nombreux habitants des Iles Salomon cherchent toujours les moyens de compléter, voire de remplacer, les activités de subsistance en entrant pour la première fois dans l'économie de marché. D'autres font déjà porter leur intérêt immédiat davantage sur les moyens d'augmenter la portée, le nombre et la diversité de leur participation dans des activités susceptibles d'engendrer un revenu. L'engagement en faveur d'un développement durable pris par le peuple et le Gouvernement des Iles Salomon signifie que les possibilités de participation doivent non seulement s'accroître, mais être élargies dans toute la mesure du possible, et surtout, liées entre elles.

"Perspectives et participation" n'est pas seulement le titre d'une initiative particulière proposée par des Membres et pour les Membres de l'Organisation des Nations Unies. C'est un objectif auquel aspirent tous les peuples de toutes les régions du monde, à l'égard duquel les gouvernements

s'estiment engagés, et auquel divers autres organes, y compris le Programme des Nations Unies pour le développement, déclarent adhérer.

Dans des pays comme le mien, où le développement économique arrive à peine à suivre la croissance démographique et l'augmentation des coûts, des perspectives et une participation accrues représentent un élément important de l'équité, de la croissance et de l'autosuffisance nationale. Les difficultés rencontrées dans la réalisation de ces objectifs sont souvent importantes et très diverses. Elles comprennent des problèmes liés notamment aux systèmes traditionnels d'occupation des terres, qui empêchent que les ressources appartenant indéniablement à la population soient utilisées afin de réunir des capitaux d'investissement ou d'obtenir des prêts. Elles s'étendent aux régimes juridiques qui ne tiennent pas suffisamment compte des modes traditionnels de possession de biens ou d'héritage. Elles accusent également des insuffisances en ce qui concerne une éducation, une formation et des compétences appropriées. Comme dans d'autres pays nouvellement indépendants, certaines de ces difficultés ont des origines étrangères. Dans d'autres cas, les causes sont nettement nationales. Ce qui semble manquer le plus souvent, c'est l'accès effectif à la conception de moyens, y compris la disponibilité de techniques appropriées, qui permettraient de surmonter de telles difficultés.

Le groupe ad hoc des Nations Unies sur les perspectives et la participation proposé dans le projet de résolution de la Papouasie-Nouvelle-Guinée offre une approche prometteuse et progressive et, surtout, pragmatique. Si nous voulons utiliser au mieux ses conclusions, nous devons les élargir et adopter les approches et les solutions qui nous paraissent acceptables, compte tenu de nos besoins. Ce projet permettra en outre, à notre avis, à ceux d'entre nous qui possèdent une expérience pratique du développement dans les Iles Salomon d'apporter des contributions efficaces et parfois originales au développement de notre région et d'autres régions.

En parcourant le projet de résolution, je suis heureux de noter qu'il tient compte des circonstances particulières de différents pays. Alors qu'il met l'accent sur les besoins particuliers des pays en développement, il tient également compte des besoins d'autres pays. Il adopte ce que l'on pourrait qualifier à juste titre d'approche réellement globale. Le projet de résolution traduit aussi une louable conscience des restrictions financières et autres problèmes de ressources qui limitent la capacité de l'ONU à accepter des responsabilités supplémentaires, même si elles sont généralement aussi bien accueillies — et aussi économiques — que l'étude et le rapport sur les perspectives et la participation.

L'offre du Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée de faire un don spécial pour contribuer à la mise en oeuvre de sa proposition doit être accueillie chaleureusement, ainsi que les efforts qu'il a déployés pour que cette initiative s'inscrive dans les autres activités de développement menées par le Secrétariat et les institutions spécialisées des Nations Unies.

La date limite très ambitieuse fixée pour l'achèvement des travaux du Groupe spécial devrait permettre de comprimer les dépenses. Cela signifie également que le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies aura — de façon fort appropriée — une contribution particulière à apporter à tous ceux d'entre nous qui sont intéressés par les problèmes et les perspectives partagés par une partie importante de la communauté mondiale : les citoyens des pays en développement. La proposition laisse à l'ONU le crédit de cette initiative, et cette modestie est digne de louanges.

La devise officielle des Iles Salomon est "Conduire, c'est servir". De même, je pense que participer à l'économie nationale, c'est contribuer au développement national — tant directement, par l'achat de biens et de services, qu'indirectement, de diverses autres façons, y compris la fiscalité. Maximiser les perspectives de participation non seulement permet de tenir compte de ceux qui sont directement intéressés, mais également constitue un exemple que d'autres pourront suivre, et, dans la mesure du possible, dépasser. Si ces ouvertures doivent être aussi largement et rapidement accessibles que possible, nous ne pouvons pas toujours, réalistement, nous attendre à des résultats toujours uniformes ou égaux.

Le Gouvernement des Iles Salomon estime que l'accent que l'ONU place sur les aspects humains du développement correspond exactement à ce dont ont besoin les pays comme le nôtre. Nous attendons avec impatience son élaboration au cours des travaux que réalisera le Groupe ad hoc sur les perspectives et la participation, qui doit être créé.

J'ai à la fois l'honneur et le plaisir de déclarer, au nom du peuple et du Gouvernement des Iles Salomon, que ce projet d'initiative de l'Organisation des Nations Unies et le projet de résolution sur les perspectives et la participation jouissent de notre ferme appui, et nous demandons instamment que le projet de résolution soit adopté par consensus.

M. Seniloli (Fidji) (*interprétation de l'anglais*) :
Ma délégation souhaite exprimer son ferme appui à la proposition dont l'Assemblée générale est saisie aujourd'hui au sujet de la mise en oeuvre de l'initiative des Nations Unies sur les perspectives et la participation.

Nous félicitons M. John Kaputin, Ministre des affaires étrangères de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et son gouvernement pour l'imagination, la diligence et la détermination dont ils ont fait preuve en présentant cette initiative à l'attention de l'Assemblée.

Nous voudrions remercier plus particulièrement l'éminent Représentant permanent de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'Ambassadeur Renagi Renagi Lohia, et sa délégation, pour les documents de base qu'ils nous ont fournis. Leurs efforts nous ont certainement permis de mieux saisir la portée de cette initiative.

En même temps, nous voudrions rendre hommage au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour la très précieuse contribution qu'il apporte au débat international, tout en appelant l'attention du monde sur les possibilités accrues de participation à tous les niveaux du développement qui s'offrent aux peuples. Nous sommes particulièrement reconnaissants au PNUD du concours qu'il prête aux pays de notre région pour la préparation de notre Rapport sur le développement humain pour la région du Pacifique.

S'il est vrai que les concepts de perspectives et de participation peuvent être extrêmement complexes, ils revêtent néanmoins une grande pertinence pour les travaux de l'Organisation des Nations Unies dans ses efforts constants pour instaurer la paix mondiale, le progrès social et un niveau de vie plus élevé, dans une plus grande liberté, grâce à une coopération et à une participation internationales véritables. Le monde d'aujourd'hui devient de plus en plus interdépendant et, en même temps, de plus en plus intégré. En outre, il est sur le point de subir une transition majeure. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour veiller à ce que cette mondialisation ne creuse pas encore davantage le fossé toujours plus large qui sépare les pays développés des pays en développement.

Un ordre international équitable est nécessaire de toute urgence pour veiller à ce que les pays en développement — et, en particulier, les petits Etats insulaires qui figurent dans cette catégorie — ne demeurent pas à jamais dans une position de dépendance qui continuerait de les empêcher de participer pleinement aux affaires importantes qui les touchent. Il convient d'accorder l'attention voulue à l'accroissement des possibilités de dialogue entre pays développés et pays en développement, à l'accès aux échanges, au développement du système financier et au transfert des technologies. Dans ce contexte de changement rapide de la situation mondiale sociale, économique et politique, nous estimons qu'une initiative mondiale comme celle qui est actuellement présentée est à la fois opportune et nécessaire.

Partout aujourd'hui, les peuples éprouvent un besoin croissant de participer pleinement à tous les événements et processus qui affectent leur vie et leurs conditions d'existence. Il est communément admis que ce n'est que lorsque les peuples fixent leurs propres objectifs, développent leurs propres stratégies et prennent leurs propres décisions que la créativité humaine prend toute sa mesure, et c'est alors que les résultats du développement ont le plus de chances d'être durables.

Les études de pionnier menées par le PNUD brossent un tableau plutôt sombre des possibilités qui s'offrent aujourd'hui aux peuples de participer aux décisions qui touchent leur existence et d'utiliser au mieux leurs talents pour améliorer leur vie. Je voudrais très rapidement souligner quelques faits fondamentaux mis en évidence par ces études, car ils fournissent un cadre important à la lumière duquel nous devons considérer notre appui à cette initiative sur les perspectives et la participation.

Le *Rapport sur le développement humain (1993)* indique que plus d'un milliard de personnes vivent aujourd'hui dans la pauvreté absolue, bien que le monde produise suffisamment d'aliments pour nourrir l'ensemble de sa population de 5,7 milliards d'habitants. Le cinquième le plus riche de la population mondiale jouit d'un revenu 150 fois supérieur à celui du cinquième le plus pauvre. La tranche des 20 % les plus pauvres de la population perçoit à peine 1,4 % du revenu mondial, et ne participe que pour 1 % au commerce mondial, pour 0,2 % au crédit commercial mondial et pour 1,3 % aux investissements mondiaux.

En outre, en raison des restrictions qui frappent le commerce, les marchés mondiaux privent chaque année les pays en développement et les pauvres de possibilités de marché d'une valeur équivalente à 500 milliards de dollars. Cela, nous le savons, est un chiffre près de 10 fois supérieur à l'aide étrangère reçue par les pays en développement. La situation se révèle encore plus préoccupante si l'on ajoute à ce tableau les disparités croissantes qui existent entre les niveaux d'éducation, les techniques et les systèmes d'information.

La participation au secteur tertiaire dans les pays en développement ne représente qu'un cinquième de celle des pays développés. Les dépenses au titre de la recherche et du développement ne représentent que 4 % de celles des pays développés, et le personnel scientifique et technique ne représente qu'un neuvième de celui des pays développés. Le rapport du PNUD souligne que ces fossés qui s'élargissent au niveau du développement humain ont un effet révélateur sur notre monde d'aujourd'hui, où le progrès technique est au centre de notre existence et où il est responsable actuel-

lement du tiers ou de la moitié de l'accroissement du produit national.

Le rapport souligne, en outre, que la pleine participation des peuples dans la définition de leur vie et de leur avenir propres n'est possible que lorsque les organisations non gouvernementales, les entrepreneurs, les femmes et l'ensemble de la population ont la possibilité de prendre des initiatives et de participer à des marchés ouverts et à un gouvernement réel, lorsque le pluralisme domine et que les droits de l'homme et l'accès à tous les types d'information sont garantis.

Mon pays attache la plus haute importance à la participation du peuple aux efforts de développement. Notre stratégie est un plan qui nous permet de déployer tous les efforts possibles pour bâtir une société offrant à notre population de meilleures perspectives d'améliorer ses conditions d'existence. Nous sommes, en même temps, résolument engagés à fournir des services communautaires à ceux qui sont moins en mesure d'être autonomes. Nos politiques nationales reconnaissent que lorsque la population a la possibilité de travailler, elle est plus à même d'élever son niveau de vie.

Aux Fidji, nous sommes convaincus qu'un emploi productif donne aux gens un sentiment réel de finalité et de respect de soi. Cela leur permet de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs proches. Sans croissance de l'emploi, de plus en plus de gens deviendront dépendants du gouvernement qui, à son tour, sera de moins en moins en mesure de mobiliser les ressources devant servir aux investissements nécessaires à la création d'une infrastructure permettant de soutenir et de générer des activités de développement et pour mettre en place des services publics tels que, écoles, hôpitaux, logements et approvisionnement en eau potable.

Si notre politique nationale est essentielle pour accroître les perspectives et la participation, nous pensons que les efforts engagés à l'échelon international sont d'une importance tout aussi vitale. Nos seuls efforts ne suffiront pas à résoudre le problème. L'initiative des Nations Unies sur les perspectives et la participation doit, dans ce contexte, veiller à ce qu'une évaluation indépendante et objective des déséquilibres sociaux et économiques à l'échelle mondiale soit entreprise.

Nous pensons que cette évaluation sera utile pour identifier les difficultés auxquelles on se heurte lorsqu'on

veut développer les perspectives et la participation, au niveau tant national qu'international. Nous espérons que le groupe d'experts qui sera désigné réussira à faire des recommandations pratiques en faveur de l'accroissement et du développement des perspectives et de la participation.

Ma délégation se félicite de ce que l'initiative mette particulièrement l'accent sur les préoccupations des pays en développement et la situation particulière des petits pays insulaires. Nous apprécions également que l'initiative tienne compte des droits des femmes, des enfants, des peuples autochtones et d'autres groupes défavorisés.

Lors de l'élaboration du rapport, nous espérons que l'on tiendra pleinement compte de la nécessité d'un dialogue plus éclairé sur les nouveaux schémas de la coopération en faveur du développement, et d'un accès plus équitable aux possibilités qui s'offrent à l'échelle mondiale, en particulier dans les domaines du commerce, du financement du développement et du transfert de technologie. L'initiative devrait appuyer et compléter le processus en cours, qui a été amorcé par le Secrétaire général l'année dernière en vue de la préparation d'un agenda pour le développement.

Pour terminer, je voudrais renouveler l'appui de ma délégation au projet de résolution intitulé "Perspectives et participation : une initiative des Nations Unies", que nous sommes heureux d'avoir parrainé. Ma délégation estime que cette initiative appuie pleinement l'attachement des Nations Unies à la paix mondiale, à la liberté et au développement économique et social, tels qu'ils sont consacrés dans la Charte.

Le projet de résolution a grandement bénéficié des larges consultations entreprises par la délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, dans un véritable esprit de coopération et de compromis et en tenant compte des intérêts de tous les pays. J'espère que cette initiative sera une source d'inspiration pour chacun de nous; ma délégation demande instamment à tous les Etats Membres de l'adopter par consensus.

La séance est levée à 18 h 10.
